

Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS

Inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Directives 2017

État : janvier 2019 ; le présent document remplace toutes les versions précédentes

TABLE DES MATIÈRES

Principes de base	3
Organisation	4
Structure et contenu	9
Planification du travail	10
Méthodes et principes de base de la recherche	12
Forme générale de l'ouvrage	13
Remise du manuscrit, édition et production	22

FICHES RÉCAPITULATIVES

Fiche récapitulative 1 – Modèle de conception d'un volume, évaluation de la taille, échéancier	24
Fiche récapitulative 2 – Edition – Calendrier de réalisation et étapes de travail	27
Fiche récapitulative 3 – Conventions rédactionnelles et autres stipulations.....	28
Fiche récapitulative 4 – Illustrations – Légendes – Crédits des illustrations.....	31
Fiche récapitulative 4a – Plans	33
Fiche récapitulative 5 – Modèle de tableau des marques des poinçons d'orfèvres et de fabricants d'étains	36
Fiche récapitulative 6 – Index	37
Exemples au chapitre Fiche récapitulative 4a – Plans	40

ABRÉVIATIONS

CS	Commission scientifique cantonale
SHAS	Société d'histoire de l'art en Suisse
MAH	« Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse »
CR	Commission de rédaction de la SHAS
FHAS	Fondation pour l'histoire de l'art en Suisse

Impressum :

Rédaction due à Benno Schubiger (président du groupe en charge du projet), Thomas Bolt, Philipp Kirchner, Benno Mutter, Anne Nagel, Nicole Pfister Fetz, Sibylle Ryser, Nicolas Schätti

Révision rédactionnelle : Thomas Bolt, Nina Mekacher, Benno Mutter

Traduction : Catherine Courtiau, Jean Pierre Lewerer

Révision rédactionnelle 2011 : Thomas Bolt, Nina Mekacher

PRINCIPES DE BASE¹

« Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » (MAH) constituent un projet de dimension nationale. Cette série d'ouvrages est publiée depuis 1927 par la Société de l'histoire de l'art en Suisse (SHAS). Elle offre sous une forme concise, scientifiquement fondée et accessible à un large cercle de lecteurs une vue d'ensemble de la production architecturale et artistique de la Suisse, de la fin de l'Antiquité au XX^e siècle. Le terme de monument d'art et d'histoire est compris ici au sens large, touchant à la totalité des biens culturels. Il englobe par conséquent l'ensemble de l'environnement créé par l'être humain, dans la mesure où il représente un témoin historique et artistique significatif.

« Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » sont centrés sur les bâtiments, avec leur décor et leurs objets meubles, de la ferme isolée au tissu bâti.

Alliant le texte et l'image, cette série d'ouvrages pose les fondements qui permettent de saisir les monuments dans leur évolution historique. Elle constitue la base indispensable à toute recherche ultérieure sur les monuments, ainsi qu'à leur entretien et à leur sauvegarde. Elle s'adresse aussi bien à un public spécialisé dans les domaines de l'histoire de l'art, de l'architecture, de la planification et de la conservation du patrimoine qu'à tous ceux qui sont intéressés par l'art et l'histoire de la Suisse et de ses régions. La série répond à une structure topographique. Les plus grandes entités sont de niveau cantonal. Les différents volumes tiennent compte des autres inventaires nationaux et cantonaux, ainsi que des particularités du patrimoine régional. Ils sont rédigés dans la langue dominante de la région traitée.

Les présentes directives, avec leurs fiches récapitulatives, constituent la base de la réalisation de l'ensemble de la série et servent à orienter l'auteur durant les différentes phases de son travail.

Elles ont pour but d'assurer une unité à cet œuvre et garantissent la qualité et une continuité méthodologique, matérielle et formelle des inventaires. Les présentes *Directives 2017* remplacent les *Recommandations et prescriptions* de 1994 (1984), ainsi que l'*Aide-mémoire destiné aux auteurs* de 2004.

Berne, décembre 2017

¹ Dans le but de faciliter la lecture, une formulation épécène a été retenue, le genre masculin impliquant également le genre féminin. De même, le terme d'auteur désigne également les équipes d'auteurs.

ORGANISATION

La série des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » est le fruit d'un partenariat entre les cantons et la SHAS. Les volumes des MAH sont publiés en association avec la Fondation pour l'histoire de l'art en Suisse (FHAS) créée par la SHAS et bénéficient d'une subvention subsidiaire de la part de la Confédération.

1. Les missions du canton et de la SHAS

1.1. Le canton

- élabore, en collaboration avec la SHAS, une conception englobant une planification du contenu et un calendrier de réalisation de la série cantonale des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » et règle contractuellement sa mise en œuvre avec la SHAS ;
- mandate ou engage d'entente avec la SHAS l'auteur en vue de l'élaboration d'un volume des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». L'auteur rédige un manuscrit d'essai, destiné à établir sa compétence à devenir auteur des MAH. Après approbation du manuscrit d'essai par la commission de rédaction, l'auteur établit le manuscrit complet du volume des MAH. Le contrat entre le Canton et l'auteur prend fin après achèvement total des travaux liés au volume concerné des MAH ;
- met à disposition de l'auteur l'infrastructure nécessaire au bon déroulement du travail ;
- prend en charge les frais d'élaboration du manuscrit, notamment la rémunération de l'auteur et les dépenses annexes, la rétribution des collaborateurs externes (photographe, dessinateur, expert), ainsi que le coût d'acquisition des documents iconographiques et les droits de reproduction ;
- crée une commission cantonale destinée à accompagner l'auteur dans son travail scientifique ;
- est responsable du contrôle du bon déroulement de l'entreprise sur la base d'un programme de travail détaillé ;
- garantit l'archivage des documents et des données réunies durant le mandat.

1.2. La SHAS

- est responsable, au niveau de l'ensemble de la Suisse, de la conception, du pilotage, de la coordination et de la publication de la série des MAH ;
- élabore en collaboration avec le canton une conception englobant une planification du contenu et un échéancier en vue de la réalisation de la série cantonale des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » et règle contractuellement sa mise en œuvre avec le canton ;
- assume l'expertise et la rédaction des manuscrits, ainsi que l'impression et la diffusion des volumes ;
- entérine, sur la base du manuscrit d'essai fourni, l'aptitude du signataire à devenir auteur des MAH ;
- assume l'initiation des auteurs sur le plan fonctionnel et technique ;
- organise des réunions ou colloques périodiques réservées aux auteurs et facilite leur formation complémentaire au niveau universitaire ;

- suit l'avancement du travail d'entente avec la commission scientifique cantonale et attire le cas échéant l'attention des responsables cantonaux en cas de problèmes, notamment lorsque le programme de travail n'est pas respecté ;
- cautionne, avec l'appui de la commission de rédaction, des experts et de ses propres spécialistes, la qualité scientifique de l'ouvrage, et se réserve le droit d'exiger des modifications du manuscrit ou de le refuser.

2. Responsabilité et obligations des instances impliquées dans le projet

2.1. Les instances cantonales

2.1.1. Le responsable hiérarchique

Le canton désigne le responsable hiérarchique et le répondant de l'auteur. Le responsable hiérarchique est chargé de la concrétisation du projet cantonal partiel et en assure le bon déroulement face à l'administration, aux responsables politiques et au public. Il conseille l'auteur sur le plan scientifique et siège dans la commission scientifique cantonale au sein de laquelle la planification et le contenu de l'ouvrage sont déterminés. Il règle les problèmes administratifs et ceux relevant du droit du travail.

2.1.2. L'auteur

Un futur auteur des MAH doit être au bénéfice d'un cursus universitaire complet (équivalant à un master) en histoire de l'art et de l'architecture, le cas échéant en histoire, ainsi que d'une expérience satisfaisante dans les domaines de la recherche et de la publication. Afin de garantir la qualité et la bonne marche du travail, la SHAS recommande pour chaque auteur un contrat de travail ou un engagement entre 80 et 100 %, consacré exclusivement à l'élaboration du volume des MAH. En cas d'attribution du travail à plusieurs auteurs, il convient de définir avant le début du travail l'organisation et le partage des responsabilités au sein du groupe et les tâches qui incombent à chacun des auteurs. Pour chaque volume, un membre du collectif d'auteurs est désigné comme répondant auprès de la SHAS.

L'auteur bénéficie de la part de la SHAS d'une initiation à la méthode de travail. Durant toute la durée du projet, les auteurs bénéficient d'un appui technique et scientifique de la part du responsable du projet des MAH, des membres de la commission scientifique cantonale et de l'expert. Chaque nouvel auteur est tenu, durant les six premiers mois, de fournir un manuscrit d'essai, dont le contenu est à déterminer en accord avec le responsable du projet des MAH, ainsi que les grandes lignes d'une conception d'élaboration du volume, accompagné d'un échéancier. Le manuscrit d'essai rédigé sur la base des directives est évalué dans un premier temps par le responsable du projet des MAH, par la commission scientifique cantonale et par l'expert. La commission de rédaction émet ensuite son avis sur le manuscrit d'essai. Elle juge de la compétence du signataire à devenir auteur des MAH et approuve la conception générale et l'échéancier. Après acceptation du manuscrit d'essai par la commission de rédaction, l'auteur établit en collaboration avec le responsable du projet des MAH, dans un délai de six mois, une conception détaillée correspondant à une planification contractuelle du projet.

L'auteur fournit à la commission scientifique cantonale un rapport écrit annuel permettant un contrôle de l'avancement du travail (respect des délais et évaluation du contenu). L'auteur rédige périodiquement à l'attention de la commission scientifique cantonale des manuscrits partiels, destinés à être discutés en son sein.

Chaque volume est publié sous le nom et la responsabilité d'un ou de plusieurs auteurs.

2.1.3. Commission scientifique cantonale (CS)

La CS est constituée par le canton concerné. Elle accompagne l'élaboration du volume des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » et se compose du responsable hiérarchique de l'auteur, du responsable du projet des MAH en tant que délégué de la SHAS, de l'expert, de représentants des diverses institutions avec lesquelles l'auteur est amené à collaborer de manière suivie (archives, musées, universités et hautes écoles, bibliothèques, etc.), ainsi que d'autres spécialistes. La SHAS recommande de formaliser l'organisation de la CS dans un règlement (un modèle peut être obtenu auprès de la SHAS). La CS accompagne le travail de l'auteur à tous les niveaux. Elle fournit une appréciation au sujet du manuscrit d'essai et du programme de travail détaillé (conception de l'ouvrage/échancier), conseille l'auteur et supervise l'avancement du travail sur le plan qualitatif et quantitatif. Les membres de la CS analysent les manuscrits soumis par l'auteur et communiquent leurs remarques dans le cadre des séances de commission.

2.2. Instances de la SHAS

2.2.1. Comité

Le comité est l'instance dirigeante de la SHAS. Il signe les contrats avec les cantons portant sur la réalisation des séries cantonales et décide, sur proposition de la commission de rédaction, de la publication des volumes des MAH.

2.2.2. Responsable du projet des MAH et rédacteurs de la SHAS

Le responsable du projet des MAH représente la SHAS et assure la liaison avec les cantons pour toutes les questions liées à l'édition et au contenu. Il supervise l'élaboration et la production des volumes des MAH. Il mène les négociations avec les cantons, les conseille lors de la mise au point de la conception de la série cantonale, lors du recrutement des auteurs, ainsi que lors de l'établissement des contrats de travail. Il représente la SHAS dans les commissions scientifiques cantonales. Il détermine avec l'auteur le sujet du manuscrit d'essai, l'assiste dans la planification des tâches et accompagne son travail sur le plan technique et scientifique. Il se fonde alors sur l'évaluation de la CS, de la commission de rédaction et de l'expert. Il s'assure du respect des directives. Il transmet à intervalles réguliers des rapports intermédiaires à la direction de la SHAS et à la commission de rédaction sur l'avancement du travail et la qualité des manuscrits partiels. Il initie les nouveaux auteurs à leur travail et organise périodiquement des réunions d'auteurs.

Le responsable du projet et la rédaction scientifique de la SHAS procèdent à une évaluation du manuscrit d'essai, du manuscrit complet et de l'iconographie quant à leur cohérence dans le cadre du volume et du projet d'ensemble ; ils approuvent notamment l'ampleur du texte et des illustrations, le rapport entre texte et illustrations, ainsi que le degré de qualité du manuscrit entériné et

des documents iconographiques en vue de la publication. Le responsable du projet et les rédacteurs de la SHAS participent aux séances de la CR avec voix consultative.

Après approbation du manuscrit complet par la commission de rédaction, la SHAS transmet les textes aux rédacteurs, qui supervisent la production de l'ouvrage. Au cours des étapes de production ultérieures, le rédacteur en charge devient l'interlocuteur privilégié de l'auteur.

2.2.3. Commission de rédaction (CR)

La CR est la commission scientifique de la SHAS pour les MAH et porte la responsabilité de la qualité de l'ensemble de la série. Ses membres sont désignés par le comité de la SHAS. Participent aux séances de la CR, avec voix consultative, le responsable du projet des MAH et les rédacteurs, ainsi que, le cas échéant, l'expert désigné pour un volume.

Sur la base du manuscrit d'essai, la CR juge de l'aptitude de l'auteur. Lorsque des difficultés surgissent dans le cadre de l'élaboration d'un ouvrage cantonal, l'auteur, les autorités cantonales ou le responsable du projet des MAH peuvent faire appel à la CR.

Le manuscrit complet une fois remis, ce dernier est entériné sur le plan scientifique par les membres de la CR. La CR décide de l'acceptation ou du refus du manuscrit complet et des illustrations ou exige, le cas échéant, des modifications. L'auteur et l'expert scientifique sont invités à une discussion commune du manuscrit avec la CR.

Les décisions de la CR sont communiquées par écrit à la SHAS, à l'auteur et aux instances cantonales.

Une fois entériné, le manuscrit complet, éventuellement révisé pour tenir compte des modifications exigées, sert de base contraignante à la réalisation du volume des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». La CR demande aux rédacteurs d'entreprendre leur travail et, le cas échéant, de corriger en accord avec l'auteur les erreurs rédactionnelles ou d'éventuelles ambiguïtés qui n'auraient pas encore été détectées. Après la parution d'un volume, la CR procède, en collaboration avec les personnes impliquées dans le projet, à une évaluation finale du processus d'élaboration et de l'ouvrage achevé.

2.2.4. Expert scientifique

En principe, le responsable du projet des MAH engage, en accord avec l'auteur et le CR, un expert destiné à accompagner sur le plan scientifique le travail de l'auteur durant l'élaboration de l'ouvrage. L'expert participe aux séances de la CS. L'expert en charge du volume concerné participe aux séances de la CR avec une voix consultative. L'expert remet au responsable du projet des MAH, à l'attention de la CR, un rapport écrit sur le manuscrit d'essai et le manuscrit complet. L'expert ne peut pas être en même temps le supérieur hiérarchique de l'auteur.

3. Droits d'auteurs et archivage

Le transfert des droits d'auteurs pour la production, la diffusion et l'exploitation des ouvrages est réglé contractuellement entre la SHAS et le canton.

Les documents de base demeurent propriété du canton qui les archive en vue d'un tirage complémentaire ou d'une réédition.

STRUCTURE ET CONTENU

1. Cohérence de la série nationale

Chaque volume des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » fait partie de la série qui couvre l'ensemble de la Suisse et dont les ouvrages paraissent régulièrement depuis 1927. Les objectifs, les méthodes et les démarcations par rapport à des projets apparentés reposent sur cette tradition.

2. Subdivision en séries cantonales et en volumes

L'inventaire est subdivisé en séries cantonales, dont les volumes possèdent leur propre numérotation. La subdivision répond à des données politiques, topographiques, chronologiques ou typologiques. En règle générale, elle se fonde sur une démarche topographique et tient compte des frontières politiques actuelles (région, district, commune). D'autres critères tels que le patrimoine monumental à traiter ou la volonté de produire des volumes de taille semblable sont également pris en compte.

Sauf exceptions, les villes importantes sont traitées en plusieurs volumes, les petites villes possédant un patrimoine historique important en un seul volume, chaque district faisant l'objet d'un à deux volumes. Souvent, l'inventaire de villes importantes est structuré selon des critères typologiques et topographiques. Les édifices majeurs, d'importance historique et possédant des décors et un mobilier d'une grande richesse, peuvent faire l'objet d'une monographie couvrant tout un volume. De même, une vue d'ensemble du patrimoine architectural et artistique d'un canton peut faire l'objet d'un volume particulier. Un nouvel inventaire au sein de la série des MAH ne se justifie que lorsque de récentes connaissances scientifiques d'importance majeure ont été acquises dans une région ayant déjà fait l'objet d'une publication dans un volume plus ancien. Ces volumes s'insèrent en tant que publications autonomes dans la série des MAH.

3. Contenu et limites de l'inventaire – couverture chronologique

Les volumes des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » se limitent en principe à répertorier les monuments édifiés entre la fin de l'Antiquité et 1920 environ. Les découvertes et les constructions de l'époque préhistorique et romaine ne sont traitées que dans l'introduction. Là où des sites se sont développés de manière continue à partir d'une colonisation survenue dans l'Antiquité ou lorsque des édifices religieux ou civils se dressent sur des sites antiques, il convient de prévoir une description dans le texte principal. Le développement postérieur à 1920 est mentionné et décrit dans la partie réservée à l'analyse de la topographie des espaces bâtis. Les bâtiments postérieurs à 1920 sont intégrés à l'inventaire lorsqu'ils présentent une signification exceptionnelle ou que cela se justifie pour une meilleure compréhension des relations urbanistiques. Leur prise en compte doit cependant demeurer une exception. Les volumes des « Monuments d'art et d'histoire de la

Suisse » ne peuvent pas procéder à une étude exhaustive et scientifique des bâtiments postérieurs à 1920.

PLANIFICATION DU TRAVAIL

1. Eléments de base

La conception de base d'un volume repose sur la planification générale de la série cantonale des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». Celle-ci est définie d'entente entre la SHAS et le canton. Le volume de chaque livre et les délais sont déterminés par le canton, le responsable du projet des MAH et, le cas échéant, par l'auteur, sur la base du patrimoine à inventorier, et sont fixés dans le contrat liant le canton et la SHAS. L'auteur a pour tâche de vérifier au cours des six mois qui suivent son entrée en fonction ces données de base et d'élaborer une conception générale du volume, accompagnée d'un échéancier.

Le responsable du projet des MAH le conseille au niveau de la planification du travail. La conception générale est soumise pour approbation tant à la CS qu'à CR. Après approbation du manuscrit d'essai et de la conception générale par la CR, l'auteur établit dans un délai de six mois, en collaboration avec le responsable du projet des MAH, une conception détaillée. Celui-ci constitue une base importante du contrôle continu de l'avancement du travail. Les tâches et les obligations des participants au projet, notamment dans le cadre d'une équipe d'auteurs, doivent être déterminées de manière précise. L'auteur doit anticiper la collaboration des spécialistes chargés de réaliser les plans et relevés, les photographies ou de fournir des expertises (p.ex. les analyses de dendrochronologie), dont le travail est également inclus dans l'échéancier et l'évaluation des frais.

2. Conception d'un volume (voir fiche récapitulative 1)

Au début de son travail, l'auteur se forge une vue d'ensemble de la zone traitée par le volume. Il assure un premier découpage de la matière et sélectionne les objets à traiter dans l'ouvrage. Sur la base de leur signification historique et architecturale, ainsi que de l'importance du décor et des objets meubles, les objets sélectionnés sont décrits dans l'un des trois types d'articles suivants, par ordre décroissant du nombre de signes : monographie, notice élargie et notice. Des listes et des diagrammes sont destinés à faciliter la compréhension de ce choix. Dans le but de calculer la taille de l'ouvrage, une table des matières provisoire est établie. Si, au cours de l'élaboration du volume, des différences de contenu motivées apparaissent par rapport à la planification entérinée, ces dernières doivent faire sans délai l'objet d'une discussion avec le responsable du projet des MAH et la CS, de manière à trouver une solution compatible avec l'objet de la recherche.

3. Echéancier (voir fiches récapitulatives 1 et 2)

La réalisation d'un volume prêt à l'impression peut être estimée de six à huit années, dans le cas d'un engagement à plein temps (100%). Au départ, une durée de six mois est à prévoir pour la préparation du travail, pour l'élaboration de la conception générale, accompagnée d'un échéancier, et, le cas échéant, pour la rédaction du manuscrit d'essai. Il faut prévoir au minimum six mois pour les travaux de rédaction par l'auteur entre la complétion du manuscrit et sa remise à la SHAS

Le travail proprement dit d'élaboration du manuscrit – inventaire, recherche et exploitation des sources, rédaction du manuscrit et réunion des illustrations – doit dès lors être effectué dans un intervalle de cinq à sept ans. Durant cette période, des manuscrits partiels comprenant les illustrations doivent être soumis à intervalles réguliers à la CS, au responsable du projet des MAH et à

l'expert pour évaluation. C'est en l'occurrence la seule façon de débattre de questions de contenu ou de technique rédactionnelle, mais également d'identifier et de clarifier d'éventuels problèmes, à un moment où il est possible de tirer profit des nouveaux acquis dans la poursuite du travail.

Il faut compter quatre mois pour l'examen du manuscrit complet par la CR. Après son approbation par la CR, le manuscrit complet retourne à l'auteur pour quelque six mois, dont deux mois pour les dernières mises au point du texte ainsi que quatre mois pour l'accompagnement de l'impression et l'élaboration de l'index.

Le contrat entre le canton et l'auteur prend fin avec l'achèvement de l'ensemble des tâches inhérentes au volume des « Monuments d'art et d'histoire ». Le travail de l'auteur est suspendu pendant environ quatre mois entre le moment de la remise du manuscrit final et son approbation par la CR.

Au cas où l'auteur serait chargé d'autres tâches dans le cadre du temps alloué au volume des MAH, une compensation doit être prévue dans l'échéancier.

4. Documentation, base de données et archivage

Les résultats de la recherche doivent être documentés de manière appropriée, archivés et demeurer accessibles aux personnes intéressées sous une forme idoine. Une documentation fouillée et correctement structurée facilite l'inventaire écrit. La constitution et l'archivage de la documentation est du ressort du canton. L'auteur doit définir en temps voulu le mode de documentation avec son responsable hiérarchique ou le responsable du projet des MAH (lieu de dépôt, mode d'archivage, saisie informatique et sauvegarde à long terme, banque de données), de manière à garantir à tout moment l'accès aux données. Il convient à ce sujet de tenir compte du fait que la mise sur pied d'une documentation informatique structurée, soit la saisie des données, lorsqu'elle est prévue pour une utilisation plus large et à long terme, exige un investissement en temps important.

La SHAS archive les données électroniques des illustrations et de la mise en pages nécessaires à une réédition.

MÉTHODES ET PRINCIPES DE BASE DE LA RECHERCHE

« Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » sont régis par le principe de la topographie artistique. L'ouvrage associe des données historiques à un inventaire des monuments et à une présentation selon les règles de l'histoire de l'art. La documentation et la description figurant dans la partie réservée à l'inventaire en constituent la part essentielle. Chaque volume fournit en outre une vue d'ensemble préliminaire traitant de la topographie, de la morphologie et du développement des espaces bâtis dans le périmètre traité, ainsi qu'une analyse historique et artistique et une appréciation du patrimoine architectural et culturel. L'inventaire établit l'état actuel des connaissances, basé sur les recherches et les sources publiées ou inédites.

1. Relevé des objets (voir fiche récapitulative 1)

L'inventaire se fonde sur une connaissance détaillée du patrimoine bâti, des monuments qui le composent, avec leur décor et leurs objets meubles. Il repose sur une visite systématique et une analyse des objets, ainsi que sur leur documentation au moyen de photos, de plans et de relevés. Les marques, signatures, inscriptions, poinçons, noms et textes qui figurent sur l'objet doivent être relevés et exploités comme sources. Toutes les méthodes permettant d'établir une datation ou une chronologie doivent être comparées et mises en œuvre à titre complémentaire.

2. Sources d'archives

L'analyse systématique des sources écrites disponibles éclaire la genèse et l'histoire d'un monument : commanditaire, propriétaire, état primitif, projets abandonnés, transformations et reconstructions, changements d'affectation. En règle générale, seule une étude approfondie et critique des sources premières permet la découverte de nouvelles informations. Les sources d'archives s'étendant sur une longue période (p. ex. les livres de comptes) sont dépouillées systématiquement. En cas de problématiques majeures, des sources publiées considérées comme fiables doivent être vérifiées sur le document d'origine. Chaque source doit en tous les cas être justifiée. Le matériel historique constitué par l'iconographie, les plans et les cartes (y compris les plans destinés à la perception de la dîme, les relevés parcellaires, les plans cadastraux et les cartes anciennes) revêt une aussi grande importance que les sources écrites et doit être exploité selon la même approche critique.

3. Recherches publiées et inédites

L'ensemble de la littérature consacrée à un monument, ainsi que des études non publiées de type archéologique (y compris archéologie du bâti), technologique ou autres sont à prendre en considération. Des études générales d'histoire, d'histoire de l'art et technologiques, ainsi que les ouvrages de référence sont à consulter dans le but de préciser les techniques mises en œuvre, les contenus iconographique et la datation d'une œuvre, ou encore dans le but de mieux cerner la personnalité des concepteurs, artisans, artistes, architectes et maîtres d'ouvrage, commanditaires et acquéreurs.

FORME GÉNÉRALE DE L'OUVRAGE

Chaque volume est rédigé dans la langue dominante de la région traitée et dans un style dépouillé et intelligible. Il est conçu en tant qu'ouvrage indépendant. Afin d'aboutir à une présentation équilibrée, les résultats de la recherche font l'objet d'une évaluation et d'une sélection.

La présentation de l'ouvrage est séduisante et son contenu est structuré, hiérarchisé et différencié d'une manière claire, afin de permettre des utilisations variées et un accès progressif. Divers types d'approches sont utilisés, du texte rédigé au tableau chronologique, de la description détaillée à la mention succincte, du répertoire au tableau statistique. Le style télégraphique est à utiliser avec retenue. Les illustrations, accompagnées de leurs légendes, constituent un niveau de lecture indépendant, destiné à compléter le texte principal. Différents moyens d'aide à la lecture (textes rédigés, tableaux) tels que chapeaux, encadrés, documentations et tableaux synoptiques, ainsi que tableaux divers et glossaires structurent en outre le texte.

La taille totale d'un volume (pages de titre, préfaces et table des matières comprises) se limite idéalement à 400 pages, et au maximum à 496 pages. La SHAS n'accepte aucun manuscrit qui dépasse la taille maximale ou convenue.

Un volume des MAH se compose des parties suivantes :

- Table des matières
- Carte sommaire/Plan/Vue aérienne du territoire couvert par le volume
- Présentation du territoire couvert par le volume (10–15% du volume), avec illustrations
- Partie principale (65–70% du volume), avec illustrations
 - Plan du secteur/quartier considéré, avec légendes, au début de chaque chapitre principal
 - Introduction
 - Inventaire
- Appareil critique et notes (15–20% du total), sans illustrations

1. Table des matières

Une table des matières détaillées apparaît au début de chaque volume.

2. Carte topographique du territoire couvert par le volume (exemples nos 1 à 3)

Après la table des matières et les préfaces, une carte topographique swisstopo, un plan de ville ou une vue aérienne délimitent le territoire concerné.

3. Présentation du territoire couvert par le volume

3.1 Aperçu historique

Ce chapitre résume le cadre et l'ensemble des faits qui constituent l'identité historique et culturelle de la région et de son patrimoine, par exemple la toponymie, la structure géographique, le développement historique, l'histoire religieuse, sociale et économique. Y figurent également l'état de la recherche, la méthodologie retenue et les critères de sélection, ainsi que les principales sources utilisées. Il est complété par des paragraphes traitant des attributs de souveraineté (sceaux, armoi-

ries, drapeaux, monnaies, emblèmes du pouvoir et décorations), une description topographique et cartographique, ainsi qu'une liste thématique des vues générales historiques (plans, plans parcellaires, représentations perspectives et vues aériennes).

3.2 Développement de l'espace bâti

Ce chapitre décrit la topographie, la situation géographique et la géologie, retrace le développement de l'espace bâti de l'origine à nos jours, fournit un panorama de l'évolution des liaisons et de l'infrastructure du territoire, esquisse les étapes du développement rural et urbain, ainsi que la morphologie de l'espace bâti. Il fournit des informations sur toutes les données générales touchant à l'histoire de l'urbanisme et de la construction (édilité, police des constructions, incendies, lutte contre le feu, voirie, matériaux de construction).

3.3 Survol architectural et artistique

Ce chapitre aborde le patrimoine architectural et artistique du territoire traité dans le volume. Lorsqu'une telle synthèse ne se justifie que pour le contenu de plusieurs volumes, il est recommandé de la développer dans le cadre d'un seul volume ou, le cas échéant, de lui consacrer un volume séparé.

Le survol fournit des informations sur l'histoire artistique et architecturale de la région et présente une vue d'ensemble relative aux formes urbaines et constructives, à la sculpture, à la peinture et aux arts décoratifs. L'origine et le développement d'activités typiques de la région (p. ex. orgues, pièces d'orfèvrerie, ornements liturgiques), d'ensembles (p. ex. hameaux, places) et d'œuvres singulières (p. ex. sites industriels, maisons de maître, ouvrages militaires) peuvent, en fonction de leur importance et des sources disponibles, être traités dans des sous-chapitres spécifiques.

Le survol architectural et artistique doit être soigneusement harmonisé avec les objets inventoriés, de manière à éviter toute répétition. Dans ce chapitre peuvent également être abordés les éléments qui ne sont pas décrits dans la partie réservée à l'inventaire proprement dit, mais qui présentent une importance typologique, artistique ou architecturale pour l'ensemble de la région traitée.

4. Partie principale : l'inventaire

L'inventaire réservé aux monuments constitue la partie principale de chaque volume. Il est subdivisé en plusieurs chapitres, en fonction de critères politiques, topographiques, urbanistiques ou typologiques. Les espaces bâtis, quelle que soit la diversité des éléments qui les composent, doivent être prioritairement analysés dans leur ensemble. La description suit le développement historique ou se fonde sur le patrimoine actuel. Afin de faciliter la consultation de l'ouvrage, il convient de viser à l'unité de la démarche au sein d'un volume. Chaque chapitre se compose d'une introduction et des entrées correspondant à l'inventaire des objets sélectionnés, traités selon leur importance sous forme de monographies exhaustives, de notices élargies ou de notices. Dans le cadre d'un chapitre, plusieurs entrées peuvent si nécessaire être regroupées et précédées d'un texte introductif (par exemple en vue de caractériser une rue, un hameau, un ensemble monumental, etc.).

4.1 Plan du secteur considéré, avec légende (cf. fiche récapitulative 6 / ex. 4-7)

Placé au début d'un chapitre principal, la légende du plan/des plans du secteur considéré permet de localiser les objets présentés dans l'espace bâti. Un même chapitre peut contenir plusieurs plans de secteur si nécessaire. Le plan du secteur considéré contient la flèche du nord, un étalon et l'échelle. Contrairement à la table des matières située au début de l'ouvrage, qui représente la structure du volume, la légende du plan a pour seule fonction de permettre une localisation rapide des objets numérotés dans l'espace bâti représenté. Cette légende n'obéit pas aux critères objectifs (typologiques, etc.) du texte. La disposition des objets dans la légende du plan suit un ordre de numérotation croissant ou l'ordre alphabétique des adresses. Dans la légende, le renvoi à des plans de secteurs tiers est autorisé. Enfin, la légende contient l'explication des couleurs utilisées dans l'espace considéré. Dans le corps du texte, l'adresse et le numéro attribué aux objets dans le plan du secteur considéré sont disposés comme suit : « L'intérieur de l'auberge < Sternen > (Hauptstrasse 45 [12] a été entièrement rénové en 1884 », « Les édifices en briques (Bahnhofstrasse 23, Kirchweg 4, Rathausplatz 7) [12] [5] [18] se situent... », « Cette série de villas classiques (Landstrasse 22-26, 36, 40) [14-18] [22] [26] montre que... »

4.2. Sélection des objets

L'objectif principal n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif bâtiment par bâtiment, mais de tendre à une présentation globale du patrimoine architectural du territoire traité. Parmi les artefacts, l'auteur procède à une sélection de ce qu'il entend traiter dans l'inventaire, de manière à présenter le patrimoine historique et artistique dans toute son ampleur, sa richesse et sa diversité. Cela se traduit par la fixation de priorités différentes en fonction des territoires inventoriés et des époques. Les objets majeurs sont traités de manière exhaustive dans le cadre de monographies, tandis que d'autres sont décrits dans le cadre de notices élargies, de notices ou simplement mentionnés dans le cadre d'un survol.

4.2 Les critères de sélection

Le critère général de sélection est celui de l'importance d'un objet en tant que témoin historique. Les critères en fonction desquels la valeur historique de l'objet peut être abordée sont notamment les suivants :

- valeur artistique;
- fonction spatiale de l'objet (contexte topographique, valeur de la situation, importance au sein d'un ensemble architectural) ;
- intérêt documentaire pour les diverses disciplines historiques (histoire de l'art, de l'architecture, histoire politique, religieuse, économique et sociale, histoire des transports et des techniques, histoire nationale ou régionale).

Les MAH se concentrent sur le patrimoine existant. L'état actuel d'un objet ou les menaces qui pèsent sur lui ne doivent pas constituer des critères d'exclusion. Des objets détruits ou déplacés ne sont intégrés à l'inventaire que dans la mesure où ils présentent une importance pour le développement historique, la situation topographique ou la signification artistique du territoire traité.

Les mêmes critères sont valables pour le décor ou les objets meubles des bâtiments traités. En présence d'un trésor d'église volumineux, il s'agit d'effectuer une sélection représentative. Les collections muséographiques en tant que telles ne sont pas inventoriées.

Le nombre de monographies et de notices traitées dans un volume est fonction du territoire inventorié et de son patrimoine monumental, de la substance existante et de l'état de la recherche, ainsi que de l'importance que l'auteur leur attribue. Des édifices majeurs et des ensembles bâtis richement décorés tels que châteaux, lieux de culte, bâtiments publics, ensembles industriels ou constructions liées au trafic sont traités dans le cadre de monographies exhaustives, d'autres bâtiments et ensembles importants sous forme de notices élargies. Les autres objets retenus font l'objet de simples notices.

4.4. Modes de structuration envisageables

4.4.1. Ordre topographique

Les objets sont traités en fonction de leur situation, telle qu'elle est déterminée par l'image d'ensemble du site, ce qui se traduit en règle générale par une hiérarchisation pertinente. Les liens d'ensemble priment sur l'objet individuel et font que l'inventaire débute par la fabrique ou l'église, le château ou les habitations.

3.3.2. Ordre typologique

- structures d'ensemble
- ouvrages fortifiés, installations destinées à l'approvisionnement, au trafic (places, rues), espaces verts
- édifices culturels et objets associés (églises, temples, couvents, bâtiments capitulaires, hospices, asiles, chapelles, avec leurs fiches récapitulatives, cimetière, ossuaire, cure, etc.)
- édifices civils ou semi-publics (sièges du pouvoir, bâtiments administratifs et d'assistance publique, d'enseignement, culturels et de loisirs, sportifs, corporatifs, auberges, etc.)
- bâtiments d'habitation et fermes avec leurs dépendances
- bâtiments destinés à l'artisanat et à l'industrie

4.3. Ordre alphabétique

À titre exceptionnel, présenter un volume ou une section de volume par ordre alphabétique peut se révéler judicieux, par exemple dans le cas où la matière est répartie sur plusieurs volumes (volumes consacrés à une ville, églises de A à Z) ou lorsque des structures urbaines importantes sont traitées (rues par ordre alphabétique).

4.5 Structure et contenu des chapitres figurant dans la partie réservée à l'inventaire

4.5.1 Plan du secteur considéré, avec légende

Au début de chaque chapitre principal, la légende du plan du secteur considéré indique les objets traités. Elle est à chaque fois associée à un plan de situation, destiné à permettre la localisation des objets. Pour faciliter la lecture, la numérotation des objets sur le plan commence par exemple en bas à gauche et finit en haut à droite. Dans le texte, les numéros qui figurent sur le plan figurent à côté du titre de l'objet.

5.2. Introduction

L'introduction qui précède l'inventaire thématise des éléments généraux tels que les informations portant sur la topographie (quartier, places, rues, commune, village) ou la typologie (formes constructives) et fournit une vue d'ensemble de la région traitée par la suite. Le cas échéant, l'introduction est suivie d'une documentation (voir point 4.5.7).

3.4.3 Regroupement

Lorsqu'une structuration complémentaire du chapitre se justifie, les entrées de l'inventaire peuvent être regroupées (p. ex. hameaux, ensembles ou rues), en les faisant précéder d'un texte qui présente le groupe en tant qu'entité. Le cas échéant, l'introduction est suivie d'une documentation (voir point 4.5.7).

4.5.4. Monographie

La monographie est réservée aux monuments et aux ensembles les plus intéressants et les plus représentatifs. Elle se compose du titre, du chapeau, du texte principal, d'une appréciation et d'une documentation (au sujet de sa position dans l'ouvrage, voir point 4.5.7).

- Le titre de la monographie comprend les éléments suivants :
 - Localisation précise, en règle générale par une adresse ; à défaut d'adresse, indiquer les coordonnées géographiques ou le numéro d'assurance ;
 - Désignation univoque et/ou fonction de l'objet (p. ex. église catholique paroissiale St-Martin). Le cas échéant, il est possible d'utiliser le nom du maître d'ouvrage initial ou principal (p. ex. « Villa Moser ») ou l'affectation d'origine (p. ex. « ancien hôtel des Trois-Rois ») ;
 - Le numéro de l'objet sur le plan du secteur considéré ;
 - Le titre ne comporte aucune note.

- Le chapeau comprend les éléments suivants :
 - En bref, les informations essentielles concernant l'objet (dates principales, commanditaire, maître d'ouvrage et architecte, caractérisation, affectation ancienne et actuelle) ; le chapeau ne comprend ni notes, ni renvois à des illustrations.

- Le texte principal se subdivise en :
 - présentation historique, fournissant des faits et des hypothèses fondés sur la datation, les origines et les objectifs, les commanditaires et les maîtres d'ouvrage, les artistes, architectes, ingénieurs, artisans, le projet et l'organisation, les matériaux et les coûts, sans oublier les transformations et les restaurations ;
 - description identifiant le monument et propre à éveiller l'intérêt du rédacteur. Il convient de trouver une formulation concise. De longues descriptions peuvent être remplacées par des illustrations et leurs légendes. L'identification porte sur les matériaux (origine, texture, mise en œuvre), les teintes et les dimensions, les inscriptions, ainsi que l'affectation, la signification et le type de l'objet qui le rattachent à des œuvres connues et les éléments spécifiques qui le caractérisent. La description architecturale procède du général au particulier, de l'extérieur vers

l'intérieur, de la cave aux combles. Elle caractérise la situation, l'implantation, les dimensions, les matériaux, le mode de construction, la toiture, les façades, la distribution intérieure, le décor et les objets meubles. Certaines constructions exigent des solutions spécifiques en ce qui concerne l'ordre de la description. Différents états d'un bâtiment, par exemple des extensions ultérieures peuvent être décrites comme s'il s'agissait de bâtiments séparés. L'évolution de la construction jusqu'à nos jours est à traiter de manière idoine par le texte et l'image. Dans tous les cas, l'état actuel justifie une description et une caractérisation spécifiques. Le décor et les objets meubles sont traités en fonction de la distribution intérieure. Des objets apparentés sont regroupés : éléments sculptés liés au bâtiment, sculptures en ronde-bosse, tableaux et vitraux, mobilier, cloches, orgues, ainsi que les objets culturels ou utilitaires. Chaque objet doit être qualifié et son identification doit être garantie. L'artiste, le matériau, la technique et la datation doivent être indiqués. Les dimensions doivent figurer dans la mesure du possible. Des particularités importantes sont à signaler. Les orgues et les cloches sont à traiter en tant qu'objets meubles et instruments. Dans le cas d'orgues, outre la description du buffet, il convient de mentionner le nombre de registres et, le cas échéant, de signaler l'emplacement d'origine et les éléments historiques majeurs. Dans le cas de cloches, il convient d'indiquer sa hauteur de son, des indications fiables relatives au poids si elles sont connues, le diamètre inférieur, les motifs décoratifs et les inscriptions. Il est recommandé de commencer l'énumération par la cloche la plus basse.

- L'appréciation vise à une classification stylistique et à une évaluation de l'importance de l'objet, et lui assigne une place dans l'histoire de l'art et de l'architecture. La valeur de l'objet peut être déterminée par comparaison avec des œuvres analogues ou par une mise en relation régionale, cantonale ou suprarégionale nourrie par les acquis de l'histoire de l'art.

4.5.5 Notice élargie/notice

Les objets qui ne bénéficient pas d'une monographie dans l'inventaire sont traités dans le cadre d'une notice. Les objets importants qui ne donnent pas lieu à une monographie peuvent être traités sous la forme d'une notice élargie. Une telle notice comporte des sous-titres (histoire, historique de la construction, description), mais pas de chapeau. Il est judicieux de commencer ou de clore une notice élargie ou une notice par une appréciation de l'objet en une phrase.

- L'intitulé de la notice comporte les éléments suivants :
 - Localisation précise, en règle générale par son adresse ; à défaut d'adresse, indiquer les coordonnées géographiques ou le numéro d'assurance ;
 - Désignation univoque et/ou fonction de l'objet (p. ex. maison du diacre/du vicaire) ; à défaut d'autres informations, on indiquera le premier ou principal maître d'œuvre ou le nom de la maison (p. ex. « Maison Singer », « Zum roten Widder » ou sa fonction initiale (p. ex. « ancien moulin ») ;
 - Le numéro de l'objet sur le plan du secteur considéré ;
 - Le titre ne comporte aucune note.

- La notice se limite aux informations essentielles concernant l'objet : données principales, commanditaire, maître d'ouvrage, architecte, artiste, affectation ancienne et actuelle, caractéristiques, appréciation (documentation : voir point 4.5.7).

Si nécessaire, il est possible de traiter dans une notice plusieurs constructions qui peuvent être réunies par rapport à leur typologie ou fonctionnalité (p. ex. moulins, fontaines, réalisations d'une entreprise) ou par rapport à des critères topographiques (p. ex. constructions environnant une cour, une place, constructions formant un hameau). Chaque bâtiment doit alors être doté d'un sous-titre et d'un numéro qui figure sur le plan du secteur considéré.

4.5.6. Tableaux synoptiques, tableaux, documentations, encadrés

Les tableaux synoptiques ainsi que les statistiques et chronologies tabellaires servent à structurer et à hiérarchiser les informations, ainsi qu'à compléter et à alléger le texte principal. De même, il est possible d'ajouter des documentations et des encadrés pour étoffer un aspect particulier (p. ex. biographie succincte d'un architecte, explication d'un terme technique, particularités culturelles, historiques ou régionales).

4.5.7 Documentation

- La documentation énumère la sélection des sources spécifiques et pertinentes de manière homogène, classées par :
 - sources écrites ;
 - bibliographie ;
 - documents iconographiques, plans, cartes, maquettes. Le titre, l'auteur et la date, s'ils sont connus, doivent figurer dans l'ouvrage. Lorsqu'il s'agit de plans et de cartes, il convient d'indiquer l'échelle. Les dimensions des tableaux et peintures doivent être indiquées. Des caractéristiques particulières importantes sont à signaler.

Les documentations accompagnant l'introduction, le regroupement des objets, les monographies et les notices apparaissent à choix à la fin de chaque chapitre ou à la fin de chaque inventaire, à l'exception des notices et des notices élargies, où elles sont intégrées aux notes ; idéalement, la première note figure à titre de note documentaire. Dans le cadre d'un volume, l'une de ces variantes de classement doit être respectée de manière cohérente.

5. Illustrations (voir fiche récapitulative 5)

Les illustrations et leurs légendes offrent un niveau d'information et de lecture autonome. Elles ne se limitent pas à illustrer les objets traités dans le texte principal, mais complètent également les explications qui y figurent. L'iconographie doit être vivante et variée. Les illustrations fournissent, en feuilletant l'ouvrage, les premières informations importantes et invitent à une lecture approfondie. Elles sont destinées à présenter les objets traités dans l'inventaire ; les illustrations comparatives doivent demeurer l'exception.

5.1. Nombre d'illustrations par volume, qualité des images, recours aux illustrations en couleur

Le rapport entre le texte principal et les illustrations, y compris les légendes, est de 4 : 3 (57% de texte pour 43% d'illustrations environ). On se base en moyenne sur une illustration par page (intro-

duction et appareil critique inclus), soit 400 illustrations pour 400 pages imprimées, soit 500 illustrations pour 496 pages. Les plans ne devraient pas représenter plus d'un cinquième des illustrations. Il est possible de recourir exclusivement à des illustrations en couleur.

5.2. Légendes des illustrations (voir fiche récapitulative 5)

Les légendes forment un niveau de lecture autonome, qui complète le texte principal. Elles doivent donc être rédigées en même temps que le texte principal. Les objets illustrés et décrits dans la légende apparaissent en principe dans le texte principal. L'intégration d'informations dans les légendes ne doit pas contribuer à créer des lacunes dans le texte principal ou nuire à la bonne compréhension du contenu de ce dernier. Les légendes ne contiennent ni mensurations ou indications techniques concernant les objets de l'inventaire, ni notes

5.3. Structuration des illustrations / rapport entre le texte et l'image

Les illustrations figurent dans la mesure du possible en regard du texte principal. Elles peuvent également être disposées en séries, par exemple en séquences typologiques ou thématiques. Lorsqu'une illustration ne figure pas à proximité du texte principal correspondant, la légende renvoie à la partie du texte concernée ; à l'inverse, des renvois aux illustrations figurent dans le texte principal. La taille des illustrations dépend de leur contenu et de leur lisibilité. La taille de l'illustration dépend du contenu de l'image et de sa lisibilité.

5.4. Catégories d'illustrations

- Photographies actuelles et sources iconographiques historiques

Les prises de vue ont essentiellement un caractère documentaire ; certaines photographies peuvent néanmoins refléter la vie actuelle dans et autour d'un monument (p. ex. enfants dans une école, passants sur une place). De manière générale, les photographies présentent l'état actuel d'un objet. Les sources iconographiques historiques sont à utiliser là où elles fournissent davantage de renseignements qu'une description sur l'état ancien d'un bâtiment ou sur des relations spatiales. Ces sources sont à dater avec précision dans la légende.

- Relevés

Le relevé de l'état actuel d'un bâtiment est à utiliser dans le cas où il fournit des informations plus complètes sur un objet qu'une photographie ou la reproduction d'une source iconographique ancienne. Pour faciliter la lecture et les comparaisons, il est recommandé de reproduire les plans qui forment un ensemble à la même échelle.

La précision du relevé exigée est déterminée et vérifiée par l'auteur en fonction de la taille de la reproduction.

- Cartes

Chaque volume comprend plusieurs cartes, en fonction de la structure de l'ouvrage ;

– Sur la page de garde, une carte sommaire de la Suisse qui indique l'état d'avancement de l'inventaire MAH;

- En tête de l'introduction, un extrait de carte topographique (swisstopo) de la Suisse qui présente la région traitée ou la vue aérienne correspondante ;
- En tête des chapitres principaux, un plan qui permet de localiser les objets du secteur considéré. Si nécessaire, ces chapitres peuvent contenir des plans complémentaires (habitats dispersés, etc.). La légende du plan du secteur considéré présente tous les objets traités dans le chapitre et munis d'un numéro sur le plan ; le cas échéant, elle renvoie aux plans de secteurs complémentaires.
- Les cartes et les plans de situations concernant les objets/ensembles additionnels sont traités comme des illustrations et munis de leur propre légende (ex. 7) .

- Schémas

Dans le cas de bâtiments complexes, des axonométries, des perspectives, des reconstitutions, des plans illustrant la chronologie de l'objet ou d'autres représentations graphiques facilitant leur interprétation peuvent se justifier.

6. Appareil critique / fiches récapitulatives

6.1. Glossaire

Le glossaire, s'il s'avère nécessaire, décrit des termes techniques ou régionaux qui ne figurent pas dans les dictionnaires courants. Le glossaire peut être complété par des illustrations ou des schémas.

6.2. Notes (voir fiche récapitulative 3)

Les notes figurent dans l'annexe placée à la fin de l'ouvrage. Elles sont destinées principalement à citer les sources et la bibliographie, et ne devraient contenir qu'avec discernement des commentaires succincts ou des citations.

6.3. Tableau des poinçons et marques d'orfèvres et de fabricants d'étains (voir fiche récapitulative 7)

Le tableau présente les poinçons et marques qui n'ont pas encore été publiés dans des ouvrages de référence, en recourant à une échelle unique.

6.4. Liste des abréviations, bibliographie (voir fiche récapitulative 4)

L'ensemble des abréviations concernant les sources écrites, la bibliographie, les institutions ainsi que les abréviations générales qui figurent dans un volume sont réunis dans un répertoire alphabétique unique. Les références bibliographiques citées plus d'une fois intègrent la liste des abréviations générales. Le cas échéant, il convient de regrouper dans une liste d'abréviations séparée les documents iconographiques et les plans. En principe, les sources écrites non publiées ne sont répertoriées que dans les notes ou dans les documentations relatives aux objets.

6.5. Index (voir fiche récapitulative 8)

Chaque volume est doté d'un index cumulatif, dans lequel figurent les noms de lieux et de personnes, ainsi que les termes techniques. Sont prises en compte toutes les évocations figurant

dans le texte principal, les textes des encadrés, les tableaux, la documentation, les notes, les légendes des illustrations, ainsi que le contenu des illustrations (iconographie).

6.6. Crédit des illustrations (voir fiche récapitulative 5)

Les légendes des illustrations mentionnent l'auteur, la date et le lieu de dépôt de chaque illustration. La liste générale des crédits des illustrations, munie des autorisations de reproduction, etc., figure à la fin de l'ouvrage.

REMISE DU MANUSCRIT, ÉDITION ET PRODUCTION

1. Mode de livraison du manuscrit à l'attention de la CR

Le manuscrit complet, sous forme de texte avec les illustrations et leurs légendes ainsi que sous forme de fichier Word (texte, légendes illustrations) à des fins de comptage, est transmis au responsable du projet des MAH à l'attention de la CR sous forme électronique. Les illustrations sont à remettre de préférence sur un support numérique.

Les auteurs livrent une liste des chapitres et des légendes des illustrations avec le nombre de signes respectif à des fins de contrôle.

Le manuscrit englobe le texte, les illustrations et les légendes. Sont considérés comme texte la table des matières, l'introduction et la partie réservée à l'inventaire, y compris les notes, le répertoire des abréviations, le crédit des illustrations et, le cas échéant, les tableaux. A ce stade de travail il est admis que certaines illustrations définitives ne soient pas encore réunies. La CR a toutefois besoin d'images suffisamment expressives et parlantes donnant les informations indispensables à la compréhension de l'objet.

2. Mode de livraison du manuscrit aux rédacteurs de la SHAS

Le manuscrit complet définitif et épuré est remis aux rédacteurs. Il comprend les modifications exigées par la CR. Il se compose d'un fichier au format Word, qui comprend la table des matières, l'introduction scientifique et de la partie consacrée à l'inventaire, y compris les notes, le répertoire des abréviations et, le cas échéant, les tableaux. Les légendes des illustrations sont jointes sous forme de document distinct.

Les auteurs livrent une liste des chapitres et des légendes des illustrations avec le nombre de signes respectif à des fins de contrôle.

Tous les originaux des illustrations sont remis aux dates prévues dans le plan de production. Ces illustrations sont numérotées dans leur ordre d'apparition dans le texte. Chaque original est accompagné d'un tirage de bonne qualité ; le cas échéant, il est muni d'indications concernant la taille de la reproduction, les découpages prévus ou les retouches souhaitées.

3. Edition

La programmation des publications MAH de la SHAS prévoit la mise en forme et l'impression de deux volumes standard par année, dans le respect de la taille des ouvrages et des délais de remise des documents convenus dans les contrats.

Après remise des manuscrits conformément au contrat, les volumes sont publiés le plus rapidement possible, et au maximum dans un délai de trois ans après approbation du manuscrit par la CR de la SHAS. Dans le cas où le manuscrit remis ne répond pas aux dispositions contractuelles, le délai de publication ne peut pas être garanti.

4. Production (voir fiches récapitulatives 2 et 9)

Entre le moment de la remise du manuscrit au CR et la réunion du CR correspondante, l'auteur livre à la SHAS les textes et les illustrations requis en prévision de la recherche de fonds, de l'annonce de la parution du volume dans la revue a+a et de la production du prospectus de souscription, conformément aux indications qui figurent à la fiche récapitulative 9 :

- un résumé de l'ouvrage, qui présente ses caractéristiques et ses particularités
- un curriculum vitæ détaillé, avec la liste des publications
- un curriculum succinct
- un choix d'illustrations pertinentes et attrayantes.

Le manuscrit du volume entériné par la CR est transmis en vue de la mise en production aux rédacteurs scientifiques et à la rédaction, dans les délais fixés par le CR. L'auteur reçoit ensuite un plan de production qui présente les principales étapes et délais. La direction de la production est assurée par les rédacteurs de la SHAS. L'interlocuteur de l'auteur pour des questions concernant la production est le rédacteur désigné.

La maquette du volume des « Monuments d'art et d'histoire » fait l'objet d'une discussion préalable entre les rédacteurs et l'auteur si nécessaire. La mise en page définitive est effectuée par un graphiste spécialisé, accompagné par les rédacteurs. Les souhaits et/ou corrections demandés par l'auteur sont pris en considération dans la mesure du possible.

5. Exemplaires justificatifs et exemplaires de presse

Le canton reçoit 30 exemplaires justificatifs de chaque volume de la série cantonale, destinés aux membres de la CS et à sa propre diffusion. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la SHAS dans la limite des stocks disponibles, avec un rabais de 50 % du prix de vente en librairie.

L'auteur reçoit 40 exemplaires justificatifs de l'ouvrage qu'il a élaboré (10 exemplaires d'auteur, 30 exemplaires justificatifs). En présence d'un collectif d'auteurs, le nombre d'exemplaires gratuits augmente de 10 exemplaires par auteur supplémentaire. Ces exemplaires sont destinés à être distribués à sa guise par l'auteur aux personnes consultées, aux photographes, dessinateurs, institutions, etc. Il peut obtenir des exemplaires supplémentaires auprès de la SHAS avec un rabais de 50 % du prix de vente en librairie dans la limite des stocks disponibles.

Les exemplaires justificatifs destinés aux experts, aux mécènes, à la Bibliothèque nationale et à la presse sont distribués directement par la SHAS.

Fiches récapitulatives

Fiche récapitulative 1

Modèle de conception d'un volume, échéancier, évaluation de la taille

Conception du volume et évaluation de sa taille

Volume 1 : Stadt Zug : Stadt innerhalb des spätmittelalterlichen Mauerrings

400 pages

<i>Chapitre</i>	<i>Sous-chapitre</i>	<i>Détails</i>	<i>p.</i>
Titelei	Titre, impressum, table des matières, préfaces		16
Présentation du territoire couvert par le volume	Geschichte der Stadt, Stadt und Amt Zug, Kanton Zug	Ur- und Frühgeschichte Früh-, Hoch- und Spätmittelalter Ancien Régime 19./20. Jahrhundert	20
	Stadt-, Standes- und Staatsikonografie	Wappen: Entwicklung und Darstellung Siegel Münzen Banner, Fahnen Standesscheiben Staats- und Rechtsaltertümer	4
	Siedlungsentwicklung	Geologie topografische Voraussetzungen Ur- und frühgeschichtliche Situation mittelalterliche Siedlungsplatz (Stadt) Innere Stadt (u.a. Mauer, Seeabbruch 1435) Äussere Altstadt (u.a. Mauer, See spiegelsenkung 1592) 19. Jh. (Vorstadtkatastrophe 1887)	30
	Erschliessung und Verkehr	historische Verkehrs- und Handelswege Ausbau Strassen 19. Jh. Eisenbahn	10
Innere Altstadt	4 Strassen und Plätze 81 Objekte 1 Brunnen	u.a. Zollhaus, Lughaus, Schumacherhaus, Rathauskeller, Kaufhaus, Sust	60
	Innerer Mauerring: Geschichte, Baugeschichte	Zitturm, Chaibenturm, Schatzturn, Lieberfrauenturm	10
		Liebfrauenkapelle	10
		Rathaus	10
Äussere Altstadt	10 Strassen und Plätze 146 Objekte 3 Brunnen	u.a. Hof im Dorf, Zeughaus, Kornhaus, Burgbachschulhaus, Ochsen, Kapelle Mariahilf, Marien-/St.Karlskapelle	100
	Äusserer Mauerring: Geschichte, Baugeschichte	Tore: Baarer-/Neutor, Löberntor, Ägeritörli; St. Michaelstörli, Oberwiler-/Frauensteinertor Türme: Salzbüchli-, Schwefel-, Kapuziner-, Knopfli, Huwiler-, Pulverturm	20
		St. Oswald	30
		Kapuzinerkloster	20
		Burg	20
		Münz	10
wiss. Apparat	Liste des abréviations, index		30
total			400

Echéancier

2009	Herbst	Start	
		Abgabe Probemanuskript (für neue Autoren)	
2010		St. Oswald	Abgabe an FK
2011		Teilmanuskript Innere Altstadt	Abgabe Mskr.
2012		Äussere Altstadt	
2013		Teilmanuskript Äussere Altstadt	Abgabe an FK
2014		Teilmanuskript St. Michael	Abgabe an FK
2015		Teilmanuskript Neustadt /Loreto	Abgabe an FK
2016		Teilmanuskript Oberwil/Zugerberg;	Abgabe an FK
2016/17	min. 6 mois	Überarbeitung und Bereinigung Bd. Stadt Zug I	

2017	Frühling	Vollständiges Manuskript Bd. Stadt Zug I	Abgabe Mskr.
2017/2018	env. 6 mois	Einarbeiten der RK-Vorgaben (ca. 2 Monate) sowie Arbeiten innerhalb der Drucklegung (ca. 4 Monate)	
2018	Herbst	Buchpräsentation Bd. Stadt Zug I	

L'exemple ci-dessus a été mis à disposition par Thomas Brunner.

Directives concernant la taille

Un volume de 400 pages comprend au maximum 1'000'000 caractères (espaces compris), répartis sur 384 pages de texte à 2650 caractères (y compris la table des matières, les tableaux synoptiques, les notes, les tableaux, les encadrés, la documentation, la liste des abréviations et le cas échéant le glossaire) S'ajoutent à cela 400 illustrations et 160'000 caractères (espaces compris) pour les légendes des illustrations (en moyenne 400 caractères, espaces compris, par légende) ainsi que les pages préliminaires, les préfaces, l'index, la liste générale des crédits des illustrations et le portrait de l'auteur.

Un volume de 496 pages comprend au maximum 1'280'000 caractères (espaces compris), répartis sur 480 pages rédactionnelles à 2650 caractères (y compris la table des matières, les tableaux synoptiques, les notes, les tableaux, les encadrés, la documentation, la liste des abréviations et le cas échéant le glossaire). S'ajoutent à cela 500 illustrations et 200'000 caractères pour les légendes des illustrations (en moyenne 400 caractères par légende) ainsi que les pages préliminaires, les préfaces, l'index, la liste générale des crédits des illustrations et le portrait de l'auteur.

Fiche récapitulative 2

Edition : échéancier de réalisation et étapes de travail

Détermination des étapes de travail après remise du manuscrit complet, y compris le choix définitif des illustrations accompagnées de leurs légendes, au responsable du projet des MAH.

- En ce qui concerne l’auteur, entre la remise du manuscrit et son approbation par la CR, il convient de prévoir une interruption du travail d’environ quatre mois
- Durant toute la phase réservée à l’édition, l’auteur doit prévoir environ 900 heures de travail, avec des interruptions dues aux aléas de la production

L’échéancier et la durée des étapes de travail se calculent sur la base de valeurs d’expérience pour un volume de 496 pages au maximum, pour un engagement à 80 pour cent au moins.

Préciser les mois du calendrier	Mois à partir de la remise	Durée	Auteur	SHAS
	1 ^{er} -4 ^e mois	3–4 mois		Lecture et décision par la CR
	4 ^e -6 ^e mois	0–2 mois	Révision selon décision de la CR. Texte épuré et illustrations définitives remis à la SHAS	Décision d’imprimer le volume prise par la SHAS
		Délai après entente	Texte et choix des illustrations du prospectus remis à la SHAS	
	7 ^e -10 ^e mois	4 mois		Relecture du texte et contrôle des illustrations
	8 ^e -10 ^e mois	3 mois	Rédaction de la préface de l’auteur. Discussion des textes revus par le rédacteur de la SHAS	Discussion/épure des textes rédigés
	à partir du 9 ^e mois	0.5–1 mois		Réalisation des placards
	9 ^e -11 ^e mois	1 mois	Correction des placards	Correction des placards
	10 ^e -13 ^e mois	1-2 mois		Préparation de la mise en pages. Mise en pages
	13 ^e mois	0.5–1 mois	Correction de la mise en pages	Correction de la mise en pages. Relecture externe
	12 ^e -14 ^e mois	1–2 mois	Réalisation de l’index Crédit des illustrations	Toilettage de la mise en pages. Rédaction de la préface de la SHAS
	14 ^e -15 ^e mois	0.5 mois		Mise en pages de l’index, révision
	15 ^e mois			Bon à tirer/reliure
	16 ^e mois		Présentation de l’ouvrage par la SHAS en collaboration avec l’auteur et le canton	

Fiche récapitulative 3

Nombre de frappes : structure et valeurs de référence

Hiérarchie des titres, taille des caractères

1	34'	Chapitre principal/commune	Kemmental
2	11'	Fraction de commune, hameau	Fraction de commune Alterswilen, Gondo, Gamsen

(subdivisions applicables au niveau communal)

Présentation du volume, introduction du chapitre

3	11'	Titre	Introduction	
5	10.5'	1^{er} sous-titre		Localisation, histoire, développement de l'espace bâti, développement ecclésial, histoire culturelle, transports, infrastructure, etc.
6	9.5'	2^e sous-titre		<i>De la route impériale médiévale à la route militaire napoléonienne</i>
7	8.5'	3^e sous-titre		La route de la vallée du Rhône, itinéraires au fil des cols aux 17 ^e et 18 ^e siècles
6	9.5'	Documentation		Documentation
7	8.5'	Documentation 1^{er} sous-titre		Sources écrites, bibliographie, iconographie, plans, poinçons, armoiries

Sous-titres supplémentaires : en italiques sur la ligne

Inventaire

3	11'	Titre thématique	Édifices cultuels, édifices civils, fortifications
4	10.5'	Titre de l'ensemble	L'ancienne abbaye d'Ittingen, Imbergässlein et Pfeffergässlein,

Monographie ≥ 10'000 signes (y compris chapeau et appréciation)

5	10.5'	Titre de l'objet	Église conventuelle, édifices conventuels, cure, ruine de château, Dorfstrasse 1
6	9.5'	1^{er} sous-titre	Histoire, histoire de la construction, description de l'objet, objets meubles, trésor d'église, appréciation, documentation
8	8.5'	1a. Sous-titre	Bâtiments individuels d'un groupe de bâtiments (sous histoire, histoire de la construction, description de l'objet)
7	8.5'	2^e sous-titre	Localisation, aspect extérieur, aspect intérieur, etc.
8	8.5'	3^e sous-titre	Peintures (murs, plafonds), autels, chaire, orgue, sculptures, cloches, objets et ornements liturgiques, etc.

Sous-titres supplémentaires : en italiques sur la ligne

6	9.5'	Documentation titre principal	Documentation
7	8.5'	Documentation sous-titres	Sources écrites, bibliographie, iconographie, plans

Sous-titres supplémentaires : en italiques sur la ligne

Notice élargie ≥ 5000-10'000 signes (sans chapeau, ni appréciation)

5	10.5'	Objet, titre principal	Chapelle, école, rue de la Gare 34, villa, etc.
		<i>Sous-titre : en italique sur la ligne</i>	<i>Histoire, histoire de la construction, description</i>
		Documentation : dans les notes	

Notice ≤ 5000 signes

5	10.5'	Objet, titre principal	Ferme, Landstrasse 334
		Pas de sous-titre	
		Documentation : dans les notes	

Nombre de signes : valeur approximative

Préface de la SHAS

Une page, 3500 frappes

Préface du membre de l'exécutif cantonal

Une page, 3500 frappes

Préface de l'auteur/des auteurs

Une page, 3500 frappes

Deux pages, 6000 à 7500 frappes (max.)

Textes

Monographie

Avec chapeau et appréciation ; structurée par les sous-titres

10'000 à 10'000 frappes

Chapeau

Ni notes en bas de page, ni renvoi à des illustrations

200-800 frappes

Notice élargie

Un seul niveau de sous-titre ; structure sans chapeau ni appréciation

5000-10'000 frappes

Notice

Pas de sous-titre

1000 à 5000 signes ; minimum : 500 frappes

Légendes des illustrations (pas de renvoi à des notes en bas de page)

50 à 550 frappes (en moyenne : 400 frappes)

500 illustrations : 200'000 frappes au maximum

Fiche récapitulative 4

Conventions rédactionnelles et autres prescriptions

- Conventions typographiques

D'une manière générale, les conventions typographiques (emploi de la majuscule ou de la minuscule, de l'italique, emplacement de l'appel de note, etc.) en usage en Suisse romande sont respectées, à l'exception des règles particulières énoncées ci-dessous. On se référera au *Guide du typographe romand. Règles et grammaires typographiques pour la préparation, la saisie et correction des textes*, édité par le Groupe de Lausanne de l'Association suisse des typographes. L'auteur utilisera l'édition la plus récente.

- Les citations et les inscriptions sont placées entre guillemets.
- Les appels de notes dans le texte doivent figurer en exposant dans le texte à l'aide du système informatique indice de notes.
- Les renvois aux pages et aux illustrations doivent déjà figurer dans le texte, les chiffres étant remplacés par le signe conventionnel «\$» avec approximativement le nombre de signes correspondants (p. \$\$\$ ou fig. \$\$\$ pour p. 123 ou fig. 123), de manière à ce que ces éléments puissent être recherchés pour être remplacés par les chiffres exacts et soient pris en compte dans le calcul du nombre de signes et dans la mise en pages.
- Les noms d'architectes, d'artistes, d'artisans et d'entreprises (p. ex. fonderie, facteurs d'orgues) sont composés en petites capitales, tout comme les abréviations de noms d'auteurs de publications qui figurent dans le répertoire des abréviations et dans la bibliographie (p. ex. BLONDEL 1946).
- Les citations et les inscriptions sont placées entre guillemets.

- Conventions rédactionnelles

- Les ouvrages suivants, dans leurs éditions les plus récentes, servent de référence : pour les règles grammaticales le GRÉVISSE, *Le bon usage*, pour l'orthographe, *Le Petit Robert* et le *Guide du typographe romand*.
- Les noms propres sont orthographiés selon les conventions adoptées par le *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* et par le *Dictionnaire biographique de l'art suisse, principauté du Liechtenstein incluse* et la base de données SIKART.
- L'emploi des abréviations est limité aux abréviations courantes admises par le *Guide du typographe romand*. On évitera d'utiliser les abréviations latines de type cf., cf. supra, infra. Seuls in et ibid. sont admis.
- Les abréviations d'institutions et bibliographiques ainsi que celles des sources sont réunies dans un répertoire alphabétique à la fin de l'ouvrage.
- Pour les archives, bibliothèques, musées et autres institutions, il convient d'utiliser les abréviations figurant dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*.
- En ce qui concerne les inscriptions, on appliquera les conventions épigraphiques d'usage. Les compléments doivent être placés entre crochets ; pour les lacunes, mettre trois points entre crochets. L'énoncé complet d'une abréviation figure entre parenthèses.

- Années

– 1865-66 (année suivante consécutive); 1865-1868; 1865-1902

– 1865/66 dans le sens de 1865 et 1866 (vs. 1865-66 exprimant une durée de 1865 à 1866)

- Citations

Les citations de sources (ainsi que les épitaphes, les inscriptions figurant sur des bâtiments ou sur des cloches) et celles tirées de la bibliographie sont à utiliser avec retenue. Dans de nombreux cas, leur formulation peut être paraphrasée. Les passages de textes sont à citer de manière concise. En cas de citations latines, grecques ou hébraïques, leur traduction doit être ajoutée.

- Indications bibliographiques

Les sources bibliographiques, ainsi que les sources écrites et iconographiques fréquemment utilisées, sont mentionnées sous forme d'abréviations. Les abréviations figurent dans le répertoire des abréviations placé à la fin du volume. Les mentions isolées sont indiquées de manière complète dans les notes et la documentation.

– Abréviations

Les abréviations bibliographiques comprennent le NOM DE FAMILLE DU OU DES AUTEURS (en PETITES CAPITALES) et l'année de parution. Lorsqu'il y a plusieurs auteurs, leurs noms sont séparés par une barre oblique. Lorsque plusieurs publications paraissent la même année, la date est complétée par une numérotation entre parenthèses. Une *appellation*, ou *résumé d'un titre*, utilisée à titre d'abréviation ne se justifie que lorsque l'auteur n'est pas connu. Elle est à composer en *italiques*.

GRANDJEAN 1995

KNOEPFLI 1952 (1)

Rapport de la commission d'étude 1948

GINGINS/FOREL 1846

KNOEPFLI 1952 (2)

Les volumes des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » sont abrégés comme suit :

BISSEGGER MAH VD 1998

Nom du ou des auteurs, abréviation des MAH et du canton, date de parution.

– Mode de citation

Publication de type monographique

BIAUDET/MEYLAN/STÖCKLI 1975, p. 21.

JEAN-CHARLES BIAUDET, HENRI MEYLAN, WERNER STÖCKLI et al., *La Cathédrale de Lausanne*, Bibliothèque de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 3, Berne, 1975.

PRÉNOM, NOM DE FAMILLE DE L'AUTEUR (prénom en toutes lettres ou, lorsqu'il y a plusieurs auteurs, noms séparés par une virgule), *titre de l'ouvrage en italique* (titre de la collection entre parenthèses), lieu de parution (plusieurs lieux de parution sont séparés par une barre oblique) année de parution, renvois aux pages. L'éditeur n'est pas précisé.

Articles parus dans des revues, recueils ou annuaires

BONNET 1973

CHARLES BONNET, «L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance», *Genava*, n.s., XXI, 1973, pp. 5-107 .

PRÉNOM, NOM DE FAMILLE DE L'AUTEUR (prénom en toutes lettres ou, lorsqu'il y a plusieurs auteurs, noms séparés par une virgule), «titre de l'article» (entre guillemets), *titre de la revue, du recueil ou de l'annuaire (en italique)*, numéro de parution, lieu de parution (sauf pour les revues) année de parution, renvois aux pages.

- Notes / numération des notes

Les notes sont placées en fin d'ouvrage, regroupées par chapitres, à la suite de la partie réservée au texte.

En ce qui concerne l'emplacement d'un appel de note coïncidant avec un signe de ponctuation, voir le *Guide du typographe romand* p.101 n°621.

– Abréviations bibliographiques et mentions isolées

¹⁵ GRANDJEAN 1991, p. 285. – MAX BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1906, p. 345.

– Renvoi à la note précédente

³⁷ MAX BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1906, p. 345.

³⁸ Voir note 37, p. 115.

– Renvois à des notes d'autres chapitres

⁴¹ Voir chapitre «Survol artistique», note 12.

A l'intérieur d'une note les renvois sont séparés par un ; (point-virgule). Pour structurer la note en plusieurs paragraphes, il faut utiliser un . – (point, espace, tiret, espace).

⁵⁵ GRANDJEAN 1991, p. 285. – MAX BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1906, p. 345.

⁵⁶ ERICA DEUBER-PAULI, *Cathédrale Saint-Pierre. Les chapiteaux*, Genève 1988, pp. 78-79 ; GÉRARD DEUBER, *La cathédrale Saint-Pierre de Genève*, Guides de monuments suisses, n° 721/722, Genève 2002, p 30.

– Renvois à des illustrations parues dans d'autres publications

⁷¹ Voir ill. 8, in *Genava*, n.s., XLV, 1997.

Fiche récapitulative 5

Illustrations, légendes, crédits des illustrations

Les reproductions des illustrations doivent être d'excellente qualité et peuvent être fournies sur des supports analogiques ou numériques. Le nombre des illustrations ne doit pas dépasser le nombre de pages total du volume. Toute dérogation devra être approuvée, avant la production, par le responsable de projet MAH de la SHAS. La SHAS se réserve le droit de décider de l'adéquation technique des illustrations proposées.

- Photographies analogiques

En ce qui concerne les illustrations en noir et blanc, il est possible de fournir des documents sous forme de tirages, de négatifs ou de diapositives. Les tirages doivent avoir au minimum la grandeur de l'illustration une fois imprimée. Pour les illustrations en couleur, il convient de fournir des diapositives de moyen ou grand format accompagnées d'une échelle colorimétrique.

- Photographies numériques

La résolution des clichés numériques doit correspondre à la taille maximale de l'illustration (au minimum 450 dpi, au format tif ou jpg et, si possible sans retouches).

L'appellation des fichiers images ne doit contenir ni inflexions, ni caractères spéciaux, ni espaces.

Exemples : appellation par chapitres : GRO_83.jpg ; numérotation par volume : ZH_436.tif

- Légendes des illustrations

Chaque légende d'illustration comprend les informations suivantes : localisation, objet, artiste/architecte, date. Les légendes comprennent des informations qui ne figurent pas dans le texte principal consacré à l'objet. Elles comptent en moyenne 400 signes par illustration. Les informations ci-après apparaissent à la fin de chaque légende :

- Sources iconographiques historiques, objets de musée : lieu de conservation (nom de l'institution lieu, sous forme d'abréviation), cote ou numéro d'inventaire entre crochets
- Nom du photographe/du dessinateur du plan
- Date de la prise de vue
- Lieu de conservation de l'original.

Exemple :

Fig. 73 Seedorf, Frienisberg. Bernstrasse 137. Ancien monastère ; détail de plan, vers 1829. (StAB, AA IV Aarberg 7,1). Photo : KDP. Relevé : Rolf Bachmann, 2017. KDP.

- Crédits des illustrations

Une liste des crédits figure à la fin de l'ouvrage. Le cas échéant, elle présente les droits de reproduction, etc.

Fiche récapitulative 6

Cartes sommaires, plans des secteurs considérés, plans

- Les édifices principaux doivent être dotés au moins d'un plan ou relevé actuel. La largeur maximale du plan (maquette) est de 17,5 cm.
- L'auteur décide du contenu du plan ou relevé et de son niveau de précision.
- En règle générale, les plans plus anciens doivent être redessinés pour être adaptés à l'état actuel des recherches ainsi qu'aux besoins spécifiques des volumes des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». La superposition de plans historiques et actuels est admise. Le message à véhiculer par le plan ne doit toutefois pas être compromis par les informations tierces qui y figurent.
- L'établissement et l'actualisation de plans sont un travail coûteux qui exige une planification rigoureuse, tant au niveau des délais que du budget. Il est important de déterminer à temps quels sites et quels objets doivent être accompagnés d'un plan ou relevé dans le volume et de fixer quel type de plan (situation, étage/niveau, coupes, détails, axonométries, perspectives, reconstructions, chronologie de la construction ou autres plans d'interprétation) sera nécessaire pour documenter les objets choisis.
- Les exigences techniques pour une parfaite reprise des données des plans ou relevés doivent être définies à temps.
- Les dépliants intégrés dans le livre et les plans annexés dans une pochette fixée en troisième de couverture sont soumis à l'autorisation de la SHAS ; ils sont considérés comme des apports supplémentaires. Le coût des apports supplémentaires est facturé au Canton, sur la base du coût effectif. Les conditions techniques de production doivent être définies avant le début de la production et le financement doit être assuré.

Plans sommaires, plan du secteur considéré, plans de quartier

- Chaque volume contient, entre la table des matières et l'introduction, un plan du territoire couvert par le volume (exemples 1 à 3).
- Chaque chapitre principal (inventaire) est précédé d'une carte sommaire ou du plan du secteur considéré qui permet de localiser les objets traités (exemples 4 et 5). Les auteurs sont libres d'intégrer des cartes et des plans de situation supplémentaires des objets/ensembles dans le corps du texte. Ces documents obéissent aux mêmes règles que les illustrations et sont donc munis d'une légende (exemples 6 et 7).
- Cartes sommaires ainsi que les plans de lieux et de quartiers doivent être si possible orientés au nord.
- En cas de comparaison entre plans anciens et actuels l'orientation du plan actuel s'adapte en principe à celle du document historique.
- Dans un volume, choisir si possible une échelle de reproduction uniformisée.
- Chaque plan est doté d'une flèche du nord et d'une échelle.

Plans de monuments

- L'échelle des édifices doit être comparable dans un même volume.
- Pour la reproduction de plans d'édifices, il s'agit de définir une échelle qui puisse convenir à la plupart des objets figurant dans le volume (conseil : échelle 1:250).
- Pour des objets plus volumineux, il s'agit de définir une échelle complémentaire, si possible de manière uniforme dans un même volume.
- L'échelle des plans ou relevés de détails sera définie en fonction de la meilleure lisibilité de l'objet.
- Chaque plan est doté d'une flèche du nord et d'une échelle.
- La flèche du nord, l'échelle et la légende doivent être placées en dehors du plan lui-même.
- La lisibilité spatiale doit être assurée. Si nécessaire, les informations peuvent être réparties sur plusieurs plans.
- Les structures en maçonnerie et les éléments constructifs sur fond blanc sont délimités par des traits noirs, les ouvrages en bois par des traits noirs ou gris foncé. Pour faciliter la lisibilité des plans complexes (distinctions au niveau de la maçonnerie, aménagements, etc.), on pourra représenter la maçonnerie dans des tons de gris.
- Les plans des étapes de construction sont en couleur (recommandation). Les couleurs utilisées sont choisies dans le nuancier MAH ; leur affectation est libre (exemples 8 et 9, nuancier p. 41+42)
- Dans les coupes transversales et longitudinales, la structure et les aménagements intérieurs fixes sont reproduits et prolongés jusqu'à la surface adjacente.
- Les aménagements fixes d'origine sont intégrés aux plans.
- Les plafonds ou les décors en stuc peuvent être intégrés comme relevés dans le plan. Les niveaux des relevés doivent, le cas échéant, être différenciés par des couleurs ou être reproduits en noir/blanc, pour moitié niveau au sol, pour moitié plafond, séparés par une ligne en pointillé (exemple 10).
- Des élévations peuvent être reproduites lorsqu'elles fournissent une représentation conforme à la disposition des pierres, aux matériaux des façades ou fournissent des informations qui ne peuvent pas être documentées de manière satisfaisante par des photos (par exemple, rangée de façades).

Indications techniques

- L'épaisseur des traits choisie doit offrir une netteté et lisibilité de toutes les lignes, même après réduction. L'épaisseur imprimable minimale du trait est de 0,25 points.
- La couleur n'est utilisée que pour des indications qui touchent à l'histoire de l'art ou de l'architecture.
- Pour la différenciation des couleurs, on utilisera le blanc ainsi que, au maximum, les neuf dégradés fixés dans la palette de couleurs MAH (p. 41-42) (exemples 4a, 4b).
- Les dégradés de tons du nuancier MAH (p. 41-42) vont du foncé pour les parties chronologiquement les plus anciennes au blanc pour les parties les plus récentes, comme

présentés dans la palette de couleurs.

- En cas de plans reproduits en noir et blanc, on utilisera pour la différenciation chronologique au maximum quatre dégradés de gris et le blanc.
- L'explication de la différenciation des couleurs ou des dégradés figure dans la légende du plan.

Exigences pour la remise des plans

- Les plans peuvent être remis sous forme de données numériques vectorisées, sur support film avec l'échelle (format max. A3) ou de reproductions photographiques analogiques (format max. A3).
Les originaux des plans peuvent avoir une dimension maximale A3. Les plans dépassant cette dimension doivent être photographiés et réduits au format A3 (cf. ci-dessus, conséquences financières sous Frais).
- Les plans numérisés doivent être sauvegardés dans des fichiers eps ou tif vectorisés. La résolution des plans est d'au minimum 1200 dpi.
- Les documents numériques de nouveaux plans doivent contenir les dégradés de couleurs et de gris définis dans le plan modèle.
- Les différents niveaux d'informations qui composent les plans informatisés sont réalisés et sauvegardés sur des calques superposables (layers, ou couches) pour faciliter d'éventuelles retouches partielles ultérieures.

Frais

- Les frais de réduction de plans originaux de grand format ainsi que d'éventuels travaux complémentaires désirés par l'auteur nécessaires durant la production (inscriptions, introductions de trames, etc.) ainsi que les éventuels apports supplémentaires sont facturés aux cantons.

Exemples (voir p. 41)

- **Exemples 1–3 : Carte sommaire du territoire couvert par le volume**
 - 1) Land-Band, swisstopo-Landeskarte (1:50'000/1:100'000): KdS UR III, Schächental und unteres Reusstal, S. 20–21
 - 2) Stadt-Band: KdS BS VIII, Altstadt von Gross-Basel II, Profanbauten, S. 16–17, 1:4500
 - 3) Stadt-Band, Luftaufnahme : KdS GE IV, Genève, espaces et édifices publics, S. 14–15, 1 :10'000
- **Exemples 4–7 : plans de secteurs considérés**
 - 4) Siedlungsplan für mehrere Gemeinden 1:50'000: KdS VD VIII, Le district de la Broye-Vully I, S. 52–53
 - 5) Siedlungsplan 1:5000: KdS UR III, Schächental und unteres Reusstal, S. 312–313
 - 6) zusätzlicher Siedlungsplan 1:5000: KdS VS IV, Der Bezirk Brig, S. 134–135
 - 7) Situationsplan 1:5000: KdS GL II, Glarus Nord, S. 310–311

- **Exemples 8–9 : plans des étapes de construction**

8) Bauphasenplan als Grundriss mit Längs- und Querschnitt: KdS VS IV, Der Bezirk Brig, S. 236–237

9) Bauphasenplan als Grundriss: KdS BS VIII, Altstadt von Gross-Basel II, Profanbauten, S. 204–205

- **Exemple 10 : relevé de plafond**

10) KdS BS VIII, Altstadt von Gross-Basel II, Profanbauten, S. 331

Fiche récapitulative 7

Tableau des marques et poinçons

Le tableau des marques de tailleurs de pierres ainsi que des marques et poinçons d'orfèvres et de fabricants d'étains regroupe toutes les marques et tous les poinçons relevés qui n'ont pas encore été publiés, en recourant à une échelle unique. Les marques et poinçons peuvent être reproduits, de manière uniformisée dans l'ouvrage, par une photographie ou par un relevé. Des marques et poinçons figurant sur un même objet sont à disposer côte à côte dans le tableau, en règle générale la marque du lieu ou de la ville suivie du poinçon de l'artisan. Les marques qui figurent collectivement sur un objet sont reproduites côte à côte, en règle générale les marques du lieu/de la ville précédant celles de l'artisan.

Le tableau comporte sept colonnes: numérotation continue, marque du lieu, marque de l'artisan, identification, datation, objet, lieu, renvoi au texte. Il est structuré par ordre alphabétique des ateliers d'orfèvrerie, accessoirement par ordre chronologique.

Fiche récapitulative 8

Index

REGLES GÉNÉRALES

- Chaque volume comprend un index général dans lequel figurent les noms de personnes et de lieux, ainsi qu'une sélection d'entrées thématiques relatives à l'histoire de l'art et des monuments. La ventilation des entrées se fait en fonction du contenu du volume.
- Sont pris en considération les mentions dans le texte principal, les encadrés, les tableaux, la documentation, les notes, les légendes des illustrations, ainsi que le contenu iconographique. Lorsque le mot indexé se trouve dans les notes, le numéro de page est suivi, entre parenthèses, du numéro de la note de bas de page, p. ex. : 450 (nbp. 120). Le renvoi aux légendes des illustrations, aux encadrés et aux tableaux est indiqué par une étoile placée en exposant, p. ex. : 312*.
- Les abréviations suivent les règles du *Guide du typographe romand* et sont disposées dans l'index par ordre alphabétique de leur abréviation.
- Les noms de famille qui comportent une particule (de, von, etc.) sont classés aussi bien d'après le nom de famille (Tschärner, von) que d'après la particule (von Tschärner).
- Dans l'index figurent des entrées principales et secondaires ; il convient de ne pas utiliser plus de quatre niveaux hiérarchiques.
- La mention de la pagination indique clairement la longueur du texte concerné (p. ex. 302, 315-316, 400-405, 608) ; les différentes mentions sont séparées par une virgule. Les renvois au texte principal traitant d'un lieu ou d'un monument sont rehaussés typographiquement par des italiques.
- Les mentions biographiques apparaissent dans l'index : (*1900), (†1980), (1900-1980). Exceptions : inscriptions sur épitaphes, dates biographiques utilisées pour dater un objet, tableaux chronologiques de propriétaires.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

- Tous les noms de lieux et de personnes mentionnés dans l'ouvrage sont répertoriés. Cela à l'exception des noms figurant dans les sources bibliographiques, des personnes consultées et remerciées, des lieux d'archives.
- La désignation d'un lieu sous forme d'adjectif est traitée comme un substantif et répertoriée sous le nom du lieu (orfèvre parisien figure dans l'index sous Paris, orfèvre).
- Tous les noms de lieux sont mentionnés avec l'indication du canton placé entre parenthèses ; les noms étrangers avec l'indication du pays (p. ex. La Sarraz (VD) ; Annecy (F), etc.).
- Les noms étrangers sont transcrits, si d'usage courant (p. ex. Milan)
- Les quartiers d'une agglomération, les villages et les hameaux sont répertoriés sous leur nom avec, entre parenthèses, l'indication de la commune dont ils dépendent actuellement si elle porte un nom différent. Ils figurent également sous le nom de la commune. Les lieux-dits, les groupes de fermes et les fermes isolées ne figurent que sous le nom de la commune.
- Les personnes citées sont énumérées dans la mesure du possible avec leurs dates de vie et leur profession. Lorsque aucune date biographique n'est connue, le lieu d'origine peut être indiqué, sous réserve que cela facilite l'identification. La datation d'une activité n'est mentionnée qu'en

l'absence de toute donnée biographique (p. ex. : en activité vers 1520 ; mentionné en 1647 ; en fonction en 1728-1731).

- Les noms propres sont orthographiés selon les règles du *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) ou selon le *Dictionnaire et base de données sur l'art en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein* SIKART. Les variantes sont ajoutées entre parenthèses ou figurent en tant qu'entrées indépendantes avec un renvoi.
- Les monogrammes sont intégrés en tant qu'entrées principales sous leur première lettre. Quant à l'entrée générique de monogramme, elle renvoie à tous les monogrammes.
- Les empereurs, papes, rois, évêques et abbés figurent sous leur prénom avec l'indication du pays (Ex. : Henri IV, roi de France). Le cas échéant, ils se retrouvent sous leur nom de famille.
- Les saints sont énoncés sous leur désignation, le cas échéant avec leurs épithète (François d'Assise ; Jean Evangéliste)
- Les personnages littéraires, mythologiques ou religieux figurent sous leur nom.
- Pour les noms de personnes, les renvois aux pages sont structurés de la manière suivante. Les données générales figurent en tête. Suivent les sous-groupes «icon.» pour iconographie (si nécessaire par thèmes et illustrations), «patr.» pour patronyme et «armoiries».

ENTREES CONCERNANT DES MONUMENTS, DES PLACES ET DES RUES

Dans les volumes qui réunissent plusieurs communes, le nom de la commune concernée constitue le premier niveau hiérarchique (entrée principale), auquel sont subordonnées, le cas échéant, les fractions de communes et les hameaux et les entrées individuelles. Dans les volumes consacrés à une seule commune ou à un édifice unique, les entrées individuelles figurent directement au premier niveau hiérarchique.

ENTRÉES THÉMATIQUES

Professions

- Les principales dénominations professionnelles importantes pour l'histoire de l'art et des monuments forment des entrées principales qui renvoient aux noms propres.
- Chaque entrée renvoie à des professions apparentées (p. ex. sous l'entrée principale architecte figure un renvoi à maçon, constructeur ou à maître d'œuvre).

Architecture

Les principaux types de bâtiments et les parties importantes d'un bâtiment figurent en tant qu'entrées principales, dans la mesure où ils constituent une particularité du territoire traité dans le volume (ossuaire, bâtiments artisanaux et industriels, etc. ; galerie, crypte, donjon, etc.).

Autres catégories artistiques

- D'autres catégories artistiques importantes font l'objet d'une entrée principale. Lorsqu'une catégorie artistique est subdivisée en éléments secondaires, le renvoi à ceux-ci figure à cet endroit. Sous le terme générique sont mentionnées les subdivisions complémentaires (p. ex. peintures, voir peinture décorative, peinture murale//Peinture murale 11, 31s., 47.)
- Le genre l'emporte sur la fonction (ciboires, ostensor sous orfèvrerie).

Décor et objets meubles

Les éléments du décor ou les objets meubles majeurs figurent en tant qu'entrée principale (alcôves, autel, cloches, etc.)

Iconographie

- Les sujets et personnes sont retenus selon les catégories suivantes : représentations et figures allégoriques, héraldiques, mythologiques, civiles, religieuses. Ces données constituent des entrées principales dans l'index.
- Les scènes peuvent être répertoriées sous le nom du personnage principal (Tell pour le tir de la pomme, saint Pierre pour la remise des clefs).
- Dans le cas de portraits et d'armoiries de personnages clairement identifiés, l'entrée figure sous leur nom.

Fiche récapitulative 9

Documents pour la recherche de fonds et l'annonce de la publication

Documents destinés à la recherche de soutiens, dossiers FNS, au prospectus/papillon, à l'annonce dans a+a.

Les auteures et les auteurs sont invités à envoyer les documents suivants à l'assistance de projet :

Résumé/description du contenu du volume des MAH

- Version abrégée : 1200 signes
- Version détaillée : 6000 signes
- Table des matières

Curriculum vitae, liste des publications

- Version abrégée du CV : 350 signes
- Version détaillée du CV et liste des publications

Propositions d'illustrations

Le nombre de signes comprend les espaces.

Délai de remise : le délai de remise est communiqué par écrit aux auteurs.

Résumé/description du contenu du volume des MAH

– Version abrégée (pour le prospectus) : **1200 signes**

Le style de cette version abrégée est celui d'un résumé/d'un compte-rendu ; il informe sur le contenu et, le cas échéant, sur la place occupée par le volume dans le projet général.

– La Version détaillée, destinée à l'annonce de la parution du volume dans a+a, se compose de la version abrégée et d'une description détaillée du contenu (**6000 signes**)

– Table des matières

Curriculum et liste des publications

– Version abrégée (pour le prospectus) : 350 signes par auteur

– Version détaillée avec liste des publications (pour les demandes de soutien)

Propositions d'illustrations (:) :

– en quadrichromie

– l'obtention des droits d'image et leur rétribution incombe aux auteurs

Page de couverture, images prospectus, images pour la recherche de fonds

– Les images originales doivent présenter la qualité d'une photographie professionnelle. Elles sont remises sous forme analogique ou numérique. La résolution des originaux numériques doit être de 450 dpi au moins pour une reproduction au format A4.

– Les auteurs remettent douze propositions d'images en couleur pour illustrer le prospectus et le dossier de recherche de fonds. Ces images sont représentatives de l'ensemble de la matière couverte par le volume des MAH concerné. De plus, il est souhaitable que les illustrations représentent toutes les disciplines artistiques.

– L'image en couverture a pour vocation de capter l'attention et d'éveiller l'intérêt pour le livre. Les illustrations proposées pour la couverture des volumes des MAH présentent un sujet à la fois attrayant et représentatif du territoire couvert par le volume. Toutes les disciplines artistiques conviennent pour ces illustrations.

Le choix du sujet de la couverture revient à la SHAS.

La SHAS décide également en dernier ressort des illustrations du prospectus et des documents destinés à la recherche de fonds.

Die Kunstdenkmäler der Schweiz

Farbkatalog für Übersichtspläne (Lokalisierung der Gebäude und Objekte)

Stadtband (topografische Gliederung)

Gebäude ausserhalb des Bandgebiets (hellgrau)	C7 • M6 • Y5 • K0		R240 • G238 • B240
Gebäude innerhalb des Bandgebiets (mittelgrau)	C15 • M14 • Y10 • K5		R215 • G210 • B215
Gebäude innerhalb des Kapitelgebiets (dunkelgrau)	C45 • M42 • Y30 • K15		R141 • G132 • B143
Gebäude als Monografie behandelt (dunkelrot)	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28
Gebäude als Kurztext behandelt (hellrot)	C15 • M46 • Y35 • K5		R210 • G151 • B146
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss nicht bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Öffentliche Plätze innerhalb des Bandgebiets (sofern behandelt)	C4 • M60 • Y100 • K0		R233 • G124 • B4
Grünflächen ausserhalb des Bandgebiets	C12 • M4 • Y20 • K7		R220 • G223 • B204
Grünflächen innerhalb des Bandgebiets	C24 • M10 • Y40 • K18		R180 • G185 • B149
Gewässer	C28 • M14 • Y12 • K0		R195 • G207 • B217
Brunnen	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28

Stadtband (typologische Gliederung)

Gebäude ausserhalb des Bandgebiets	C15 • M14 • Y10 • K5		R215 • G210 • B215
Gebäude innerhalb des Bandgebiets	C45 • M42 • Y30 • K15		R141 • G132 • B143
Gebäude im Text behandelt	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss nicht bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Öffentliche Plätze innerhalb des Bandgebiets (sofern behandelt)	C4 • M60 • Y100 • K0		R233 • G124 • B4
Grünflächen ausserhalb des Bandgebiets	C12 • M4 • Y20 • K7		R220 • G223 • B204
Grünflächen innerhalb des Bandgebiets	C24 • M10 • Y40 • K18		R180 • G185 • B149
Gewässer	C28 • M14 • Y12 • K0		R195 • G207 • B217
Brunnen	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28

Landband (topografische Gliederung)

Gebäude innerhalb des Bandgebiets	C45 • M42 • Y30 • K15		R141 • G132 • B143
Gebäude im Text behandelt	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Abgebrochene Gebäude innerhalb des Bandgebiets (Grundriss nicht bekannt)	C10 • M80 • Y80 • K0		R218 • G79 • B55
Siedlungsperimeter	C9 • M2 • Y25 • K0		R239 • G240 • B207
Strassen	C15 • M14 • Y10 • K5		R215 • G210 • B215
Grünflächen/Feld	C24 • M10 • Y40 • K18		R180 • G185 • B149
Wald	C36 • M15 • Y60 • K27		R145 • G154 • B102
Gewässer	C28 • M14 • Y12 • K0		R195 • G207 • B217
Brunnen	C0 • M100 • Y80 • K40		R157 • G14 • B28

Die Kunstdenkmäler der Schweiz

Farbkatalog für Bauphasenpläne

Die Farben des Farbkataloges für die Bauphasenpläne können frei angeordnet werden, aufsteigend von dunklen zu hellen Farbtönen (für die ältesten bzw. jüngeren Bauphasen). Bei mehreren Bauphasenplänen zum gleichen Objekt werden die Farben der einzelnen Bauphasen identisch verwendet. Farben Bauphasen als eigene Layers abspeichern!

Farbkatalog / Transparenz

hell-dunkel

C56 / M56 / Y72 / K40	R69 / G61 / B45		C28 / M28 / Y36 / K20	R137 / G127 / B114
C60 / M56 / Y40 / K20	R83 / G78 / B93		C30 / M28 / Y20 / K10	R147 / G141 / B152
C100 / M32 / Y24 / K32	R0 / G81 / B109		C50 / M16 / Y12 / K16	R94 / G140 / B164
C80 / M16 / Y64 / K4	R40 / G137 / B101		C40 / M8 / Y32 / K2	R137 / G181 / B160
C48 / M20 / Y80 / K36	R83 / G102 / B47		C24 / M10 / Y40 / K18	R151 / G160 / B121
C36 / M8 / Y100 / K0	R163 / G185 / B29		C18 / M4 / Y50 / K0	R205 / G213 / B130
C56 / M88 / Y56 / K16	R96 / G42 / B67		C28 / M44 / Y28 / K8	R155 / G117 / B128
C24 / M88 / Y80 / K12	R153 / G42 / B44		C12 / M44 / Y40 / K6	R193 / G126 / B113
C4 / M60 / Y100 / K0	R225 / G106 / B20		C2 / M30 / Y50 / K0	R239 / G171 / B113
				

aufgehend
aufgehend und/oder abgebrochen

Schächental und unteres Reusstal

- Bürglen S. 86
- Spiringen S. 174
- Unterschächen S. 220
- Schattdorf S. 266
- Attinghausen S. 312
- Erstfeld S. 356



Altstadt Grossbasel II

Profanbauten

Rund um den Fischmarkt [1] S. 40

Blumenrain, Marktgasse, Spiegelgasse, Blumengasse, Fischmarkt, Stadthausgasse

Rund um die Peterskirche [2] S. 100

Petersgasse, Petersgraben, Herbergsgasse, Peterskirchplatz, Stiftsgasse, Nadelberg

Rund um den Spalenberg [3] S. 214

Schneidergasse, Totengässlein, Andreasplatz, Imbergässlein, Pfeffergässlein, Spalenberg, Rosshofgasse

Rund um den Rümelinsplatz [4] S. 290

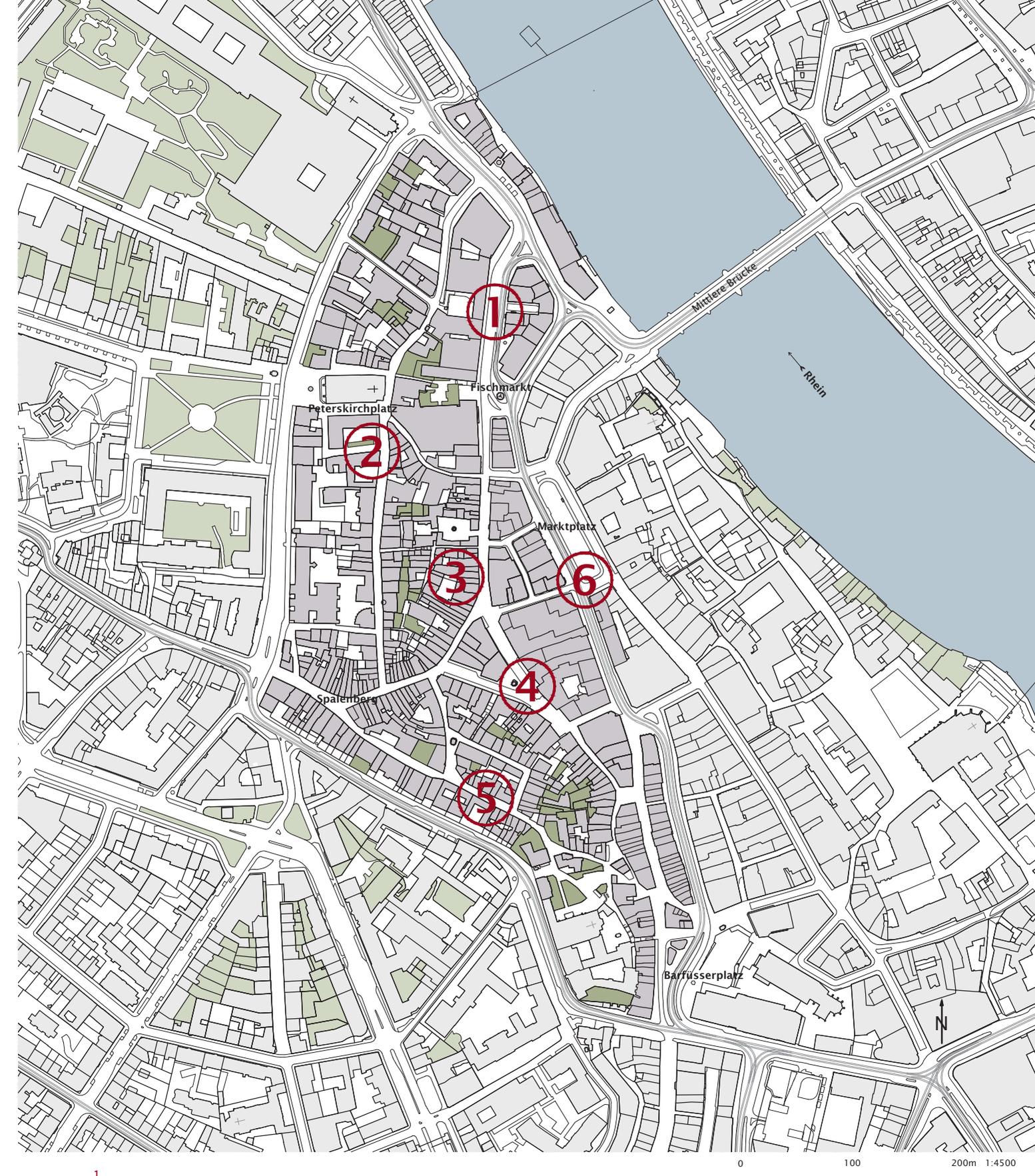
Münzgasse, Schnabelgasse, Trillengässlein, Rümelinsplatz, Gerbergässlein, Leonhardsberg, Leonhardsstapfelberg, Lohnhofgässlein

Rund um den Heuberg [5] S. 320

Heuberg, Leonhardsgraben, Leonhardskirchplatz, Unterer Heuberg, Gemsberg

Talstadt [6] S. 398

Marktplatz, Sattelgasse, Glockengasse, Hutgasse, Gerbergasse, Grünpfahlgasse, Barfüsserplatz, Kohlenberg



Genève, espaces et édifices publics



Les communes du Jorat entre Broye et Mèrine

Introduction p. 54

Carrouge [1-10] p. 56

La chapelle, ECA 25 [5] p. 57

La maison de commune et l'école, route du Village 35 [6] p. 59

Le four communal, chemin de la Grande-Salle 12 [7] p. 60

La maison Nicolas, route du Village 12 [8] p. 60

La villa Bellevue, route du Village 29 [9] p. 61

La maison Jordan du Péleret, route du Borgeau 23 [10] p. 61

Corcelles-le-Jorat [11-18] p. 63

La chapelle, ECA 22 [12] p. 64

L'ancienne maison de commune et auberge, route du Village 3 [13] p. 65

Le collège du village, route de Lausanne 10 [14] p. 65

Le collège de Riau-Graubon, route de Riau-Graubon 13b [15] p. 65

Le château, route de Lausanne 23 [16][17] p. 66

La maison de campagne des Jaunins, route de Riau-Graubon 9 [18] p. 69

Hermenches [19-25] p. 71

Les chapelles p. 72

La maison de commune et l'école, rue du Village 26 [22][23] p. 73

Le château, rue du Village 51 [24] p. 74

La ferme du château, rue du Village 34 [25] p. 78

Ropraz [26-34] p. 79

La chapelle, ECA 36 [31] p. 81

Le château de Ropraz, rue du Château 3-5 [32][33] p. 84

Le château d'Ussières, passage Voltaire 2 [34] p. 88

Rossenges-L'Abbaye [35-38] p. 90

La première maison de commune et l'école (disparue) [37] p. 91

Le nouveau collège, route du Collège 13 [38] p. 91

Syens [39-49] p. 92

L'église, rue du Village 18 [46] p. 94

La cure, chemin du Pressoir 11 [47] p. 97

Le château, chemin du Pressoir 4 [48] p. 98

Les moulins de Bressonnaz, Les Moulins 2-6 [49] p. 102

Vucherens [50-58] p. 103

La chapelle, ECA 84 [55] p. 105

La maison de commune et l'école, chemin du Collège 6-8 [56] p. 106

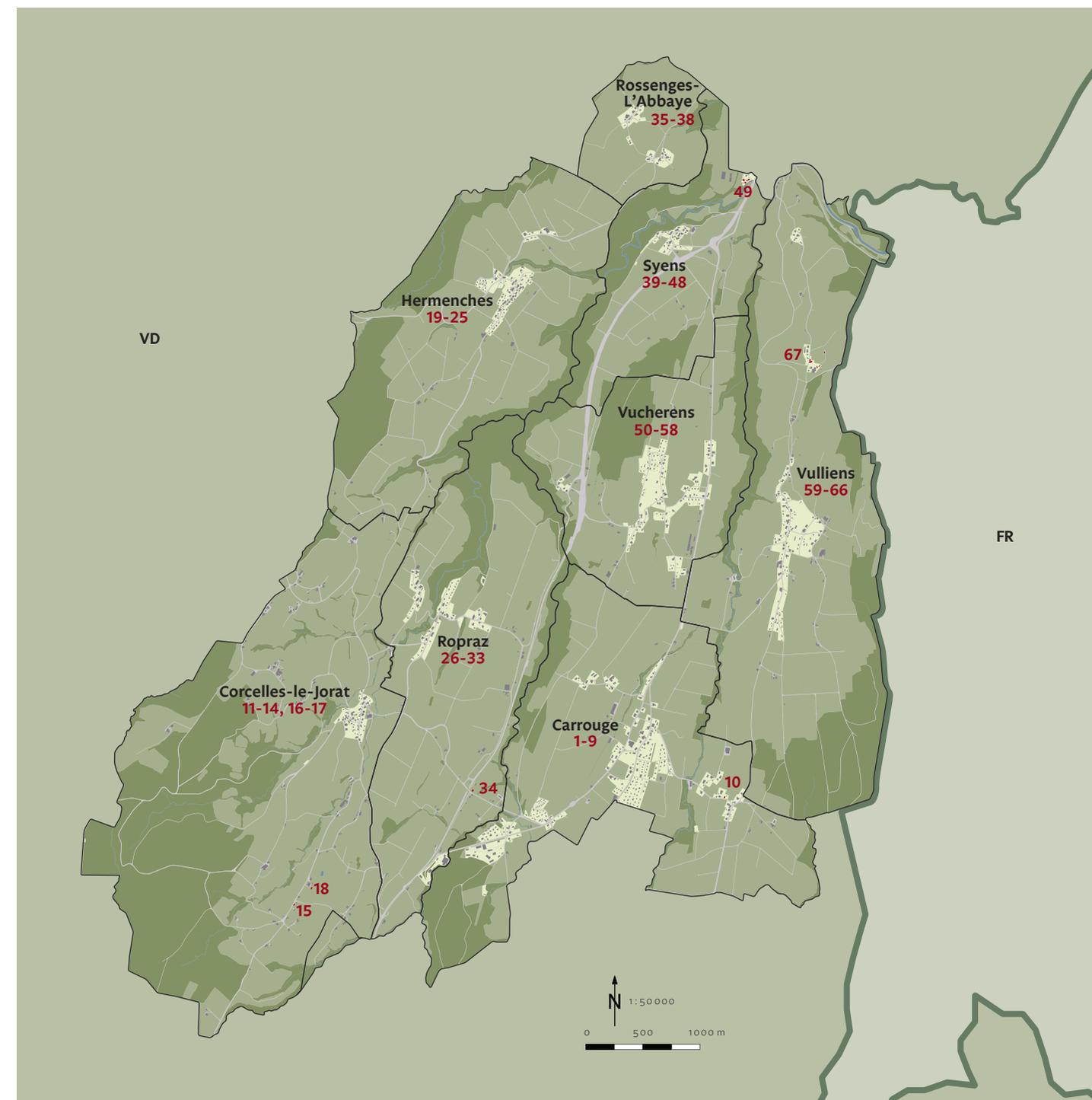
L'auberge communale des Trois-Suisses, route de Moudon 2 [57] p. 107

La maison Cherpillod, route du Village 69 [58] p. 107

Vulliens [59-67] p. 108

La chapelle, ECA 144 [66] p. 111

Le château de Seppey, chemin de Seppey 12-14 [67] p. 113



Attinghausen

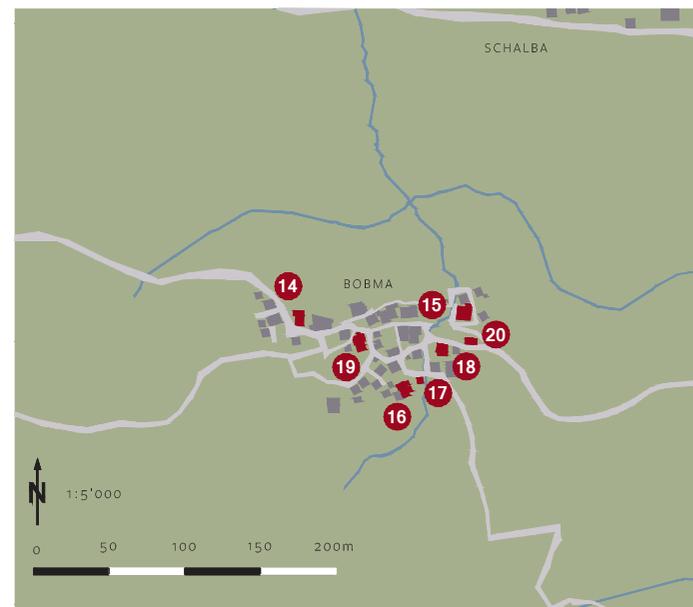
- Walter-Fürst-Strasse 2, Bauernhaus Mattenhofstatt [1] S. 355
- Walter-Fürst-Strasse 4, Bauernhaus Mätteli, «Alte Sust» [2] S. 351
- Schweinsberggasse 6, Wohnturm Schweinsberg [3] S. 349
- Klosterweg 30, ehem. Kapuzinerinnenkloster Maria zu allen Engeln mit Kaplanenhaus [4] S. 340
- Klosterweg 2, Bauernhaus Gallihofstatt [5] S. 355
- Walter-Fürst-Strasse 19, Obere Burghofstatt [6] S. 355
- Walter-Fürst-Strasse 17, Bauernhaus Ängstlerhaus [7] S. 355
- Schulhausweg 10, Schulhaus [8] S. 355
- Kirchweg, Pfarrhaus [9] S. 343
- Pfarrkirche St. Andreas [10] S. 325
- Beinhaus St. Ottilien [11] S. 337
- Burgstrasse 2, erstes Schul- und Pfarrhelferhaus, «Brückenhaus» [12] S. 345
- Burgstrasse, Burg-Gaden [13] S. 355
- Kirchweg 6, Gasthaus Burg, ehem. Untere Burghofstatt [14] S. 355
- Burgruine Attinghausen [15] S. 346
- Hochweg, Bauernhaus Albenschit [16] S. 355
- Hochweg 11, Hofstatt am Hochweg [17] S. 353
- Isleren, ehem. Turm im Schatzbödeli [18] S. 355
- Langacher, Feuerhaus [19] S. 355
- Kapelle St. Onofrio [20] S. 338
- Burglihofstatt, Bauernhaus Burglihofstatt [21] S. 352
- Kapelle St. Wendelin, «Waldnachtkapelle» [22] S. 354
- Kapelle St. Antonius und St. Wendelin, «Blackenalpkapelle» [23] S. 354
- Nider Surenen, Spannorthütte [24] S. 355



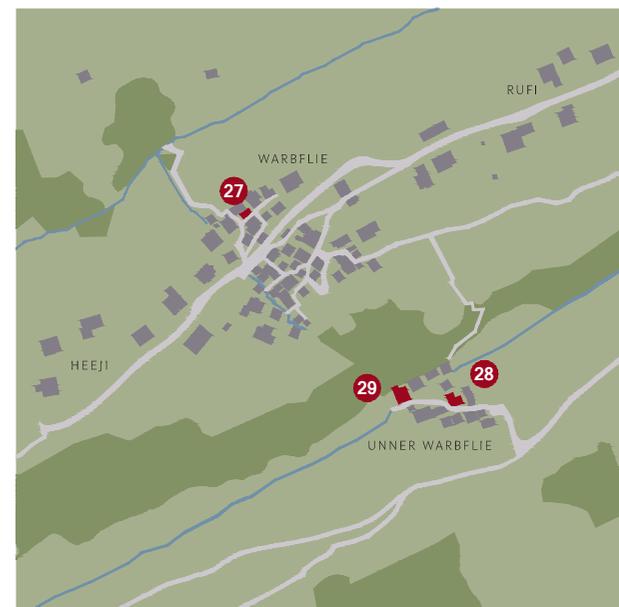
Gebäude innerhalb des Bandgebiets
 Gebäude im Text behandelt



191



192



193

Bobma (Bodmen)

Der Weiler **ABB. 192** war schon 1388⁶² bewohnt und gehörte 1427 neben Mund und Biel (bzw. Eggen) zu den wichtigsten Gemeinwesen (s. S. 17, 48) des Munder Bergs. Zu den ältesten Bauzeugen gehört ein Haus, Bobma 23 (Parz. 14912) **[15]**, hoch über der Kapelle inmitten von Stallscheunen **ABB. 191**. Es ist ein ehemals eingeschossiges, ursprünglich westorientiertes, 1479 (Dielbaum mit röm. Ziffern) erbautes und bereits mit Mantelmauer(!) versehene Doppelwohnhaus.⁶³ Wegweisend war auch die Eckständerkonstruktion für den zur Gebäudeecke gerückten Speichereingang Bobma 31 (Parz. 14972) **[17]**. Keine Nachfolge fand hingegen der Wohnungsgeschossgrundriss des Hauses Bobma 27 (Parz. 14973) **[18]**. Das traufseitige Mauerwerk der Küche und des Hinterhauses wurde dem Kantholzblockbau (Stube) entlang vorgezogen. Dadurch entstand ein (traufseitiger) Gang, der die Stube von Westen her (Stubentür) erschloss.

Kapelle hl. Nikolaus **[20]**

Die 1654 erwähnte Kapelle des hl. Nikolaus soll unterhalb des Weilers, am Weg nach Färchu gestanden haben. 1683 folgte parallel zum Hang ein Neubau am östlichen Weilereingang.⁶⁴ 1963/64 wurden die Stiftmessen in die Pfarrkirche verlegt und das Fundum für den Pfarrkirchenneubau verwendet. Der Kapelle drohte 1966/67 der Abbruch. 1967–1972 Wiederherstellung. In Grundriss und Gestalt ist sie der Kapelle in Färchu ähnlich. – Wichtige Objekte der ehem. Kapellenausstattung sind heute in der Pfarrkirche, wie z. B. die monumentale Kreuzigungsgruppe (18. Jh.) an der linken Chorwand, eine gotische Maria mit Kind und hl. Johannes d.T. aus dem frühen 16. Jh. Die etwas steife Männergestalt mit den grossen Händen dürfte aus einer einheimischen Werkstatt stammen oder gar erst (stilverspätet) in der 1. Hälfte des 17. Jh. geschaffen worden sein. Renaissancekelch. Aus einem Nachlass (nach 1972) stammt das Kreuz⁶⁵ (Korpus H. 56 cm) aus der Werkstatt des JOHANN RITZ mit stiltypischem Körperbau und Faltenwurf, um 1700.

Färchu **ABB. 169**

1333 wird «Vericken» erstmals erwähnt und noch im frühen 20. Jh. «Färchu» (Kleinviehgehege) genannt. Zwischen zwei stattlichen Speichern und einem Stadel an der Westflanke sowie der Kapelle am östlichen Dorfeingang spannen sich die auf zwei Wege ausgerichteten Häuserzeilen, die einzig rund



194

ABB. 191 Naters, Mund, Bobma (1431 m ü.M.). Ein Ort von eindrücklicher Geschlossenheit. Der Weiler schmiegt sich in eine von mächtigen Felsblöcken durchsetzte Geländerinne, was bei Häusern an der Peripherie zu ungewöhnlichen Standorten führte. Nicht selten verschmelzen optisch Sockelzone und Felsformation. Foto Ueli Raz, Bern, 2007. KdSA.

ABB. 192, 193 Naters, Mund. Bobma/Warbflie. Siedlungspläne, 1:5000.

ABB. 194 Naters, Mund, Bobma 35 (Parz. 14959) **[16]**. Turm- bzw. burgähnlich geschichtetes Hinterhausmauerwerk ursprünglich mit Fugenstrich und sorgfältig gefügten Keilsteinen am Rundbogenportal, darüber eine kleine Scharte. Die Wiederverwendung älteren Mauerwerks war auch in den Talgemeinden beliebt. Foto Heinz Preisig, Sitten, 1980er Jahre. KdSA.

um den Freiraum mit Brunnen eine haufendorftartige Verdichtung erfahren. Durch den knappen Abstand zwischen Felsblöcken und Blockbauten ergeben sich charaktervolle und zugleich pittoreske Wegabschnitte **ABB. 195**. Nordöstlich des Weilers erhebt sich der sagenumwobene Munderstein, zu dessen Füßen der Weiler Biel gestanden haben soll.⁶⁶

Der weitgehend datierte Wohnhausbestand des Weilers bot die Gelegenheit, die Entwicklung der Giebelkonstruktion und der Zierformen einzelner Bauelemente (z.B. Dachkonsolen) über eine längere Zeitspanne zu beobachten. Während sich in Bobma die Entwicklung des Giebelständers vor dem Kreuzgwätt nachvollziehen lässt, gibt Färchu Beispiele für den Gestaltungswandel des Kreuzgwäts (vgl. Abb. S. 32, 33).



311

ABB. 311 Niederurnen. Eternit-Werke. Rechts Druckereigebäude, nun zu Wohnzwecken genutzt (1). Daneben Lagerhalle von 1912 (7). Der Fabrikbau von 1892/93 wurde 1903–1905 zu einem Direktionslogis umgebaut (5). Dahinter zeitgleicher Fabrikbau mit glockenförmigem Walmdach von 1903/04 (6). Daneben der Turm der ehemaligen Heisschänge (2). Vorne Stallscheune/Kantine (3), Mühle nach 1848 (4) und Eternit-Musterhaus im Bau (8). Foto Schönwetter, um 1912. Aus: VON ARX/DAVATZ/ROHR 2005, S. 256.



312

ABB. 312 Ziegelbrücke, Fritz & Caspar Jenny AG. Baumwolldruckerei Balthasar Tschudy am Rautibach. Rechnungsformular um 1846, vor dem Brand 1848. 1: Druckereigebäude. 2: Heiss- und Lufthängeturm, die nach 1870 baulich vereinigt wurden. A: Bleichen von Tüchern. Lithografie, Gebrüder von Arx. Aus: VON ARX/DAVATZ/ROHR 2005, S. 256.

Firmeneigene soziale Wohnbauten, Grüner-Baum-Weg 1–4, Quartierstrasse 13–20 [30]

Westlich der Fabrik errichtete Baumeister KASPAR LEUZINGER 1892/93 eine Siedlung aus zwölf kleinen Einfamilienhäusern (zehn davon erhalten) für Kadermitarbeiter (Grüner-Baum-Weg 1–4 und Quartierstrasse 13–20) **ABB. 266**. Die in einem rechtwinkligen Raster angeordneten Kleinbauten stehen in einem Garten. Sie entsprechen dem Entwurf für ein Arbeiterhaus ERNST GLADBACHS von 1886, den er unter dem Motto «Klein, aber mein» veröffentlichte.²¹⁴ Das Wohnangebot im Erdgeschoss beschränkt sich auf Vorraum, Treppe, Küche und Stube. 1905 folgten die zwei «Langen Häuser» mit je zwölf Wohneinheiten in der Reihe, die 1998 aktuellen Wohnbedürfnissen angepasst wurden (Lange Häuser 1–23 und Linth-Escher-Strasse 20–42).²¹⁵

Die Bedeutung der «Oberen Fabrik» liegt wie beim Areal in Ziegelbrücke auch bei den verschiedenartigen Werkwohnungen: Kosthäuser, bestimmt in erster Linie für auswärtige Arbeiter, und fabriek-eigene Wohnhäuser für Arbeiter und Angestellte.

Eternit AG, Eternitstrasse 3 (Hauptgebäude) [31]

Das grösste Industrieareal des 20. Jahrhunderts im Kanton bietet neben zwei von der Baumwolldruckerei Tschudy übernommenen Gebäuden rund zwanzig Neubauten jedes Jahrzehnts, unter denen das Verwaltungsgebäude der Zürcher Architekten HAEFELI/MOSER/STEIGER von 1954/55 von besonderem Interesse ist.

Das Eternit-Areal hat eine lange, um 1830 einsetzende Vorgeschichte, doch im Unterschied zum Jenny-Areal in Ziegelbrücke entstanden die



313

ABB. 313 Niederurnen. Eternit-Werke. 1–6 Bauten der ehemaligen Stoffdruckerei – 1–4: abgegangen – 5: Fabrik/Direktionshaus Eternitstrasse 5 – 6: Fabrik/Verwaltungsgebäude Eternitstrasse 3 – 7: Lagerhalle abgegangen – 8: Halle Eternitstrasse 7a – 9: Alte Formerei Eternitstrasse 3a – 10: Rohmaterialhallen Bahnhofstrasse 36 – 11: Rohmateriallager, Aufbereitungsturm und Shedhalle Eternitstrasse 3a – 12: Schreinerei Eternitstrasse 3a – 13: Rohrfabrik Eternitstrasse 11 – 14: Eternit-Musterhaus Bahnhofstrasse 33 – 15: Forschungslabor Eternitstrasse 7/9 – 16: Verwaltungsgebäude Eternitstrasse 3. Massstab 1:5000. Peter Albertin, 2016.

■ Behandelte Bauten
■ Abgegangene Bauten
■ Weitere Bebauung

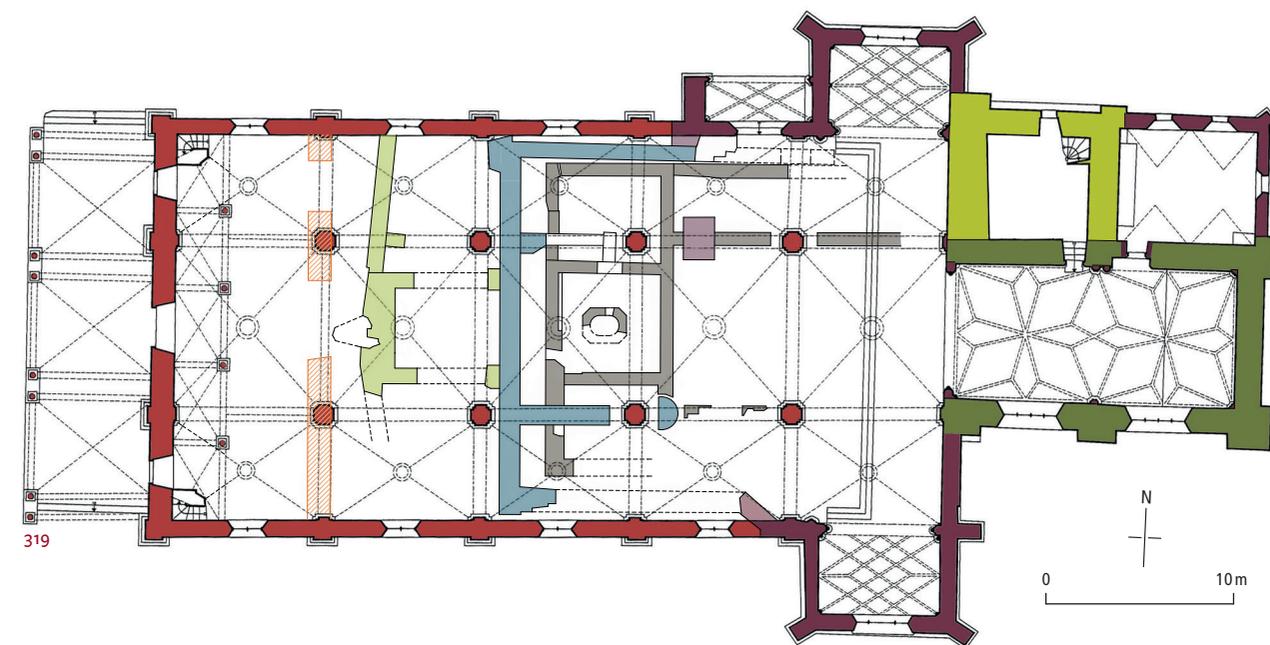
bedeutenden Bauten erst im 20. Jahrhundert: Diverse Lagerhallen repräsentieren die Entwicklung der Ingenieurbaukunst, das Eternit-Musterhaus steht für den frühen Einsatz des neuen Materials im traditionellen Wohnbau, und das ausgezeichnete Verwaltungsgebäude zeugt vom Aufbruch der Bauindustrie in der Nachkriegszeit.

Geschichte. Um 1830 errichteten die Brüder Johann Melchior und Balthasar Steinmann im Espen zwischen Rautibach und Kleinlinthli eine Stoffdruckerei, an der sich 1833 der vermögende Balthasar Tschudi-Blumer beteiligte **ABB. 312**.²¹⁶ Zur Betriebsaufnahme 1831 und bis zum Brand von 1848 entstanden neben dem Fabrikationsgebäude, einem gemauerten, 9 × 3-achsigen, viergeschossigen Massivbau, drei Hängetürme, ein Farb- und Waschhaus und ein Wohnhaus mit Glättereier.²¹⁷ Bereits 1843 schieden die Gründer aus; die Firma wurde unter dem Namen Tschudy bis 1898 weitergeführt.

1903 kaufte eine Aktiengesellschaft unter der Leitung des Fabrikanten Jean Paravicini-Jenny die leer stehende Fabrik, und im September desselben Jahres zogen die Schweizerischen Eternit-Werke AG ein.²¹⁸ Der Werkstoff Eternit (abgeleitet vom lateinischen «aeternitas» [Ewigkeit]), aus dem Asbestzementplatten bestehen, beruht auf der 1900 patentierten Erfindung des Österreicherers Ludwig Hatschek. Paravicini gelang es, die Rechte zur Lizenzfabrikation in der Schweiz zu erwerben. Ein Grossauftrag ging 1910 nach Thailand, zur Eindeckung der Lusthäuser des Königs von Siam. An der Landesausstellung 1914 in Bern erhielten Baumaterialien der Firma drei goldene Medaillen. 1923 übernahm die Familie Schmidheiny von Balgach SG die Aktienmehrheit. Ab 1928 und bis 1997 wurden neben Platten auch Rohre produziert. 1957 kam es zur Gründung eines Zweigbetriebs in Payerne VD. Nachdem um 1970 erkannt worden war, dass Asbestfasern Lungenkrebs verursachen können,



318



319

steinerne Wappen über dem Portal, 1659 und 1661 erfolgten Arbeiten am Dachstuhl.⁵⁰ 1658 beschaffte man Tuff aus dem Tunetschgraben(?), 1665 eiserne Zugstangen für die Vorhalle aus Grund durch BALTHASAR BODMER, 1666 Zahlung an Meister MOSMANN und 1668 an PETER BODMER für den Kirchenboden.⁵¹ 1696 Weihe der Pfarrkirche.⁵²

Renovationen⁵³. An die Reparatur von 1757 (Erdbeben 1755) erinnert die Inschrift auf der damals erneuerten Stirnfront des nordöstlichen Bankfelds. 1781 wurde Maler H. SIMON(?) für das Gemälde über dem [barocken] Chorgitter bezahlt.⁵⁴ 1794 Innenrenovation und gleich darauf Zerstörung durch die französischen Invasoren, der die historischen Fahnen und die Votivtafeln im Chor zum Opfer fielen.⁵⁵ 1853 erfolgten Arbeiten am Portal durch JOSEF RAMONI. 1855 erneut Reparatur von Erdbebenschäden.⁵⁶ 1868 Figurenfenster Mariä Geburt und Mariä Himmelfahrt der Firma J[OHANN JAKOB] RÖTTINGER für die Seitenkapellen, 1873 zwei Chor-⁵⁷ und sieben Schiffsfenster, 1882 Rundfenster über der Orgel von JAC(?) [KARL] WEHRLI. 1900–1910 nördliche Chorfenster und wohl auch die jüngere Okulusverglasung von KIRSCH & FLECKNER.⁵⁸ 1896/97 liess man Chor und Seitenkapelle durch GIOVANNI NOVARINO aus Borgosesia «mit Ornamenten sehr schön restaurieren»,⁵⁹ 1899 folgten die Turmfassaden, das Äussere der Anna-Kapelle und Teile oberhalb der Goldenen Pforte.⁶⁰ Erhalten sind die Entwürfe für die Ausmalung des Chors von THÉOPHIL KLEM und JOSEPH MORAND (ABB. 316, 317), Letzterer erhielt 1907/08 den Auftrag.⁶¹ 1910 Unterschutzstellung durch den Kanton Wallis. 1934–1936 elfenbeinfarbene Ausmalung des Schiffs und

1940 der Seitenkapellen durch JULIUS SALZGEBER.⁶² 1920 Turmuhr von JOHANN FRIEDRICH WEULE, Turmuhrenfabrik in Bockenem a/Harz.⁶³ Die Renovation von 1967–1970 brachte unter Architekt ERICH LOCHMATTER und JOHANNES HORESTES BUNDSCHUH die Anhebung des Dachrands über den Kragkonsolen des Schiffs, die Festigung des Chorgewölbes mittels eines Zementrings und die Veränderung des Dachstuhls. Dadurch erscheinen die Dachflanken nun wie angehoben. Entdeckung der spätgotischen Gewölbemalerei und des hochmittelalterlichen Fensters nahe der Chorstim, Nachweis verschiedener Bauetappen am Turm, und 1984 fand man das Stipesfundament des 1765 genannten Dreifaltigkeitsaltars an der Südmauer.⁶⁴ 1976 Innenrenovation der Seitenkapellen und neue Fenster aus dem Atelier IMBODEN nach Entwürfen von WILLI HARTUNG. 1995f. Schiff und Vorhalle. 2001 Marienportal. 2010 Sakristei.⁶⁵

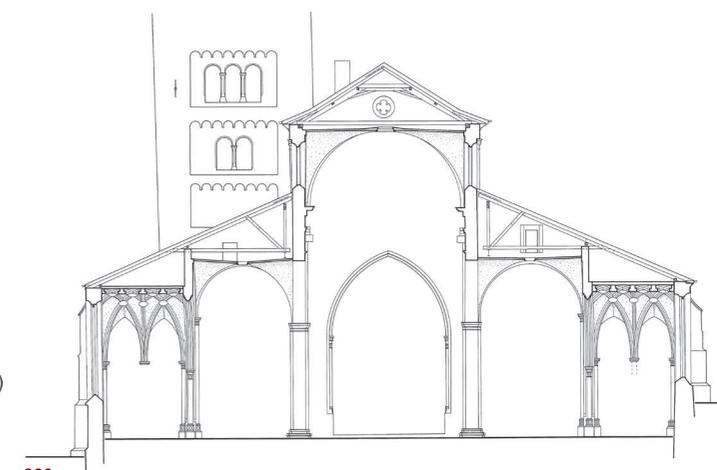
Beschreibung

Äusseres

Der basilikale Bau mit dem markanten Turm besitzt kreuzarmähnlich wirkende Seitenkapellen und einen an mittelalterliche Ordensarchitektur erinnernden, langgestreckten Chor. Die Westfassade wird durch das mächtige Vorzeichen geprägt, dessen Rundbogenarkaden sich auf drei Seiten öffnen, darüber eine Lünette. Durch die Vielfalt der Werkstücke⁶⁶ (Serpentinit/Giltstein, Tuff und Stuck) und das Weiss der Wände wirkt die Eingangsfront mit der Arkadenvorhalle kostbar. Der Figureschmuck ist zurückhaltend. Original sind die zwischen den Sprenggiebeln der Portale von Blattranken eingefassten und von

ABB. 318–320 Glis. Wallfahrtskirche. Längsschnitt, Grundriss und Querschnitt, 1:400. 1979. Grundriss mit archäologischem Befund, Atelier d'Archéologie médiévale, Moudon, 1984. Umzeichnung Benoît Coppey, Sitten, 2015. KD.

- 5./frühes 6. Jh. Saalkirche mit Baptisterium (I)
- 12./A.13. Jh. hochromanischer Kirchenbau (IV) über älterer Basilika (III)
- 1538/40 Renovation des in der M./2.H.13. Jh. vergrösserten Chors (VI)
- um 1290 Chorturm und Vorzeichen (IV)
- 1519/21 Seitenkapellen, Goldene Pforte (V)
- 1640/45 - um 1670(?) Neubau des Kirchenschiffs (VII)
- 1658/65 Vorhalle



320



273

ABB. 273 Nadelberg 20–22, Rosshof. Foto Erik Schmidt, 2008.

Nadelberg 20–22, Rosshof

Zu den grossen Adels- oder Patrizierhöfen am Rande der mittelalterlichen Stadt zählt der Rosshof. Anders als der erstmals 1720 überlieferte Hausname denken lässt, gehörte das weiträumige Anwesen nie zum städtischen Marstall (siehe Rosshofgasse), sondern befand sich bis in das 20. Jahrhundert hinein in Privatbesitz. Nach Abbrüchen von Hinter- und Nebengebäuden im Jahr 1962 sind nur noch das klassizistisch überformte Hauptgebäude an der Strasse, in dem sich spätmittelalterliche Bausubstanz bewahrt hat, und ein am Ende des 18. Jahrhunderts errichteter langer Flügelbau erhalten. Nach durchgreifender Sanierung und neuerlicher Einrichtung von Mietwohnungen 1984–1988 ist die spätbarock-klassizistische Grundausrüstung der Räume nur noch teilweise erhalten. Die am Petersgraben gelegenen Grundstücksteile wurden in jenen Jahren mit Universitäts- und Wohngebäuden überbaut.

Baugeschichte

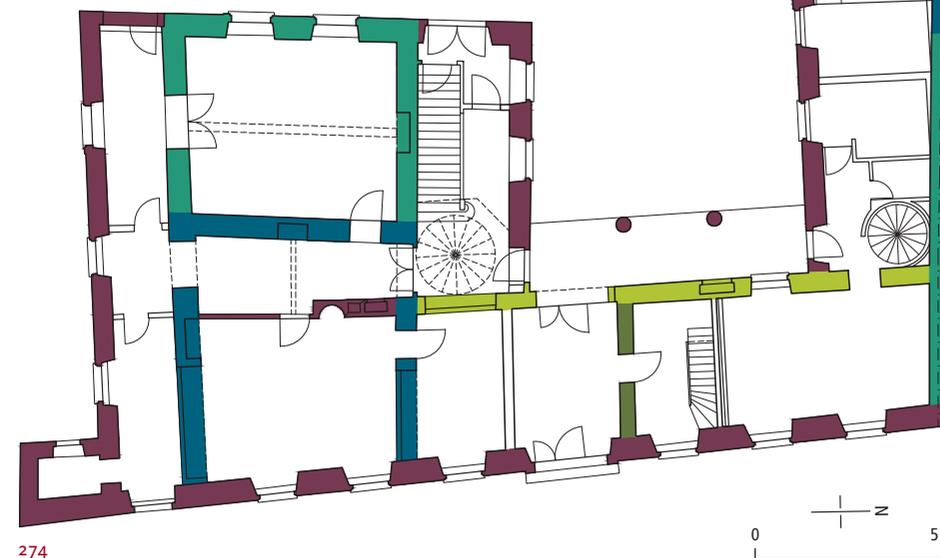
Die Neubebauung grosser Teile des Rosshofgeländes gab in den 1980er-Jahren den Anlass zu intensiver archäologischer Untersuchung, die siedlungsgeschichtlich aufschlussreiche Resultate er-

brachte.⁴²⁶ Die ältesten Bebauungsspuren weisen auf zwei Grubenhäuser nahe der Ecke Nadelberg/Rosshofgasse aus dem 10./11. Jahrhundert sowie ein frei stehendes Flechtwand-Haus in der Tiefe des Areals. Ihnen folgten mehrere Holzbauten auf drei Siedlungshorizonten des 11.–13. Jahrhunderts, vorwiegend Ständerbauten mit Schwellbalken. Sie säumten die Strasse oder befanden sich entlang der damals wohl erst entstehenden Rosshofgasse. Sie dienten sowohl als Wohnhäuser als auch als Werkstätten, vorwiegend zur Metallverarbeitung. Im 13. Jahrhundert entstanden, neben den damals noch bestehenden Holzhäusern, mehrere Steinbauten, zurückversetzt von der Nadelberg-Strassenflucht. Sie wurden im 14. Jahrhundert durch Anbauten zur Strasse vergrössert. Ob das Gebiet zu jener Zeit in mehrere Hofstätten aufgeteilt war, lässt sich anhand der Grabungsergebnisse kaum feststellen. Eine zweimal abgewinkelte Hofmauer, die hauptsächlich ca. 8–10 m parallel zur Flucht der Rosshofgasse verlief, ist in diesem Sinne nicht eindeutig zu interpretieren. Gleichfalls unbekannt ist die Bedeutung des Hauses an der Ecke Rosshofgasse/Petersgraben, im 16./17. Jahrhundert als Scheune apostrophiert, bei dem es sich möglicherweise um ein mittelalterliches Wohnhaus an der Stadtmauer nach Art des Bärenfelserhofs (ehemals Petersgraben 35) handeln könnte.

Die Daten zur Besitzergeschichte setzen erst am Ende des 13. Jahrhunderts ein. 1285 ist eine Verleihung der «area» und des Hauses am Nadelberg dokumentiert.⁴²⁷ 1335 und 1339 kaufte der aus einer Achtburgerfamilie stammende Wirt Cuntzmann Sintz verschiedene Teile des Hofes und vereinigte sie so zu dem lange Zeit Sintzenhof genannten Anwesen. Im 14. Jahrhundert wurde ein im Grundriss nahezu quadratisches Gebäude an der Strasse errichtet, das an der Wende vom 14. zum 15. Jahrhundert hofseitig durch einen fast gleich grossen Anbau erweitert wurde, so dass ein rechteckiges Haus mit der Schmalseite zur Strasse entstand

ABB. 274. Zwischen diesem Haus und der Nachbarliegenschaft Nr. 18 schlossen eine Hofmauer oder weitere kleine Baulichkeiten den Hof ab. Mehrere Nebengebäude des weitläufigen Sintzenhofs fielen einem bedeutenden Brand in der 1. Hälfte des 15. Jahrhunderts zum Opfer.⁴²⁸ Die gewerbliche Nutzung des Areals war vermutlich überwiegend eingestellt, als 1487 der lombardische Jurist Professor Friedrich von Guarletis Eigentümer des Hofes wurde.⁴²⁹ Als gehobenen Wohnsitz schätzte den Sintzenhof 1557 der Handelsmann Johann Lukas Iselin (1526–1557). Iselins Sohn Johann Lukas d.J. (1553–1632) wurde von seinem Stiefvater Theodor Zwinger zum Gelehrten

- 14. Jh.
- 14./15. Jh.
- 16. Jh.
- 16./17. Jh.
- 1781



274

ABB. 274 Nadelberg 20–22, Rosshof. Grundriss des Erdgeschosses mit Kartierung der Bauphasen vom 14. bis zum 18. Jh. Zeichnung Jukka Altermatt, 2008.

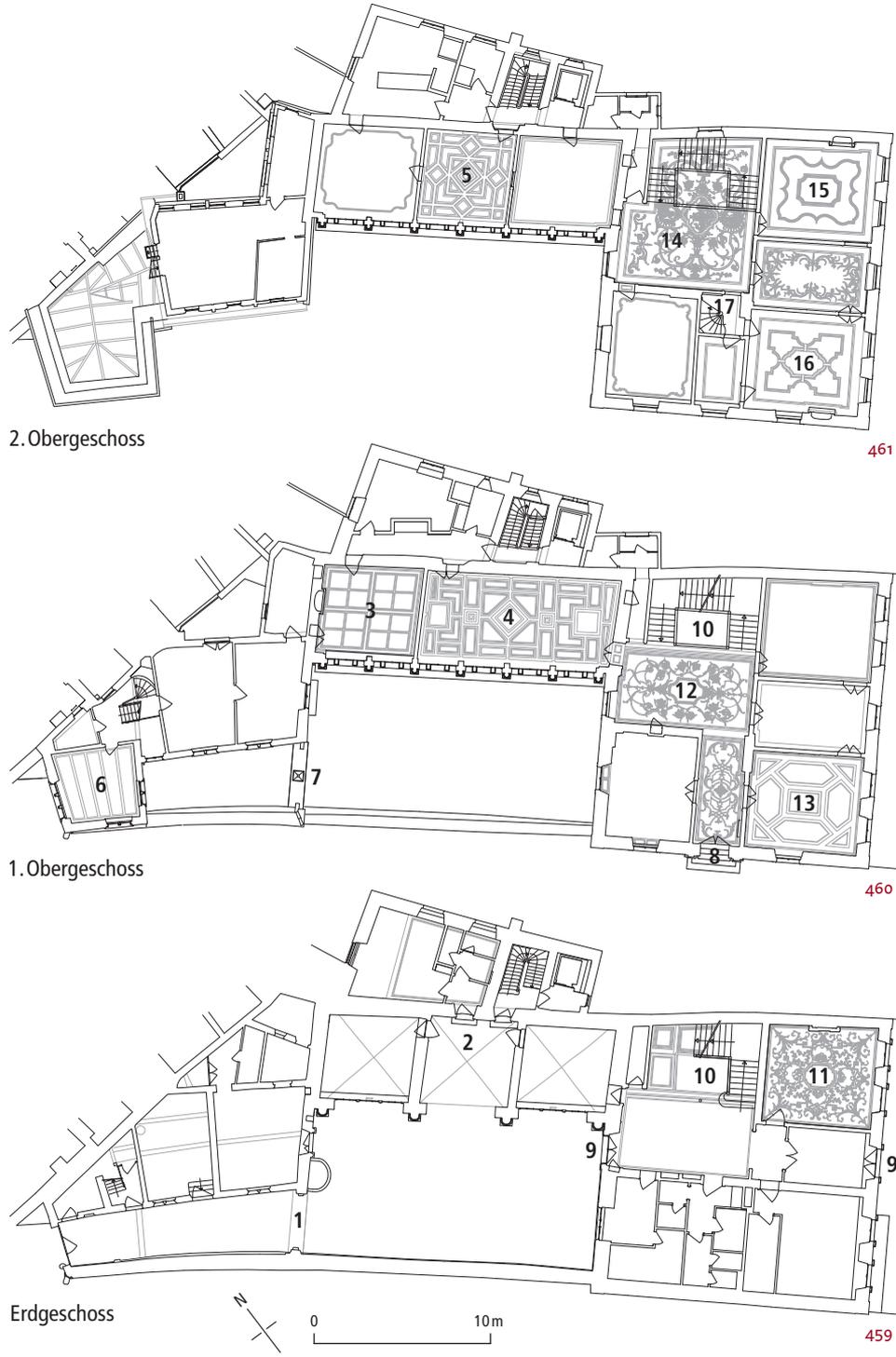
erzogen.⁴³⁰ Bemerkenswert ist eine zweiteilige, in gerahmten Putzfeldern im Erdgeschoss gemalte griechisch-lateinische Inschrift, die bei der Sanierung in stark fragmentiertem Zustand freigelegt wurde ABB. 275.⁴³¹ Die Positionierung der Inschrift, die als Botschaft an den eintretenden Gast zu denken ist,⁴³² an der Westwand des Hauses deutet darsauf hin, dass der Haupteingang damals nicht von der Strasse, sondern seitlich von Süden aus angelegt war. Die Wiedergabe der Besitzergeschichte des Sintzenhofs zeugt von dem grossen historischen Interesse des Eigentümers. Aus seiner epigrafischen Liebhaberei resultierte die Aufstellung eines heute nicht mehr erhaltenen jüdischen Grabsteins mit hebräischer Inschrift im Garten.

Der Stein des Rabbi Eliakim (gest. 1335 oder 1338) stammte vermutlich vom nahen jüdischen Friedhof im späteren Zeughausareal.⁴³³

Im 16. Jahrhundert wurde ein schmales, im Grundriss rechteckiges Gebäude im Winkel der Hofmauer und der Brandmauer zum Nachbarn errichtet. Von ihm ist nur noch eine Wand erhalten ABB. 274, denn zu Iselins Zeit wurde es bis zum spätmittelalterlichen Haupthaus verlängert. Eine Nische in der Westmauer war mit der gemalten Jahreszahl «1..83» (wohl 1583) versehen. Im Winkel der beiden aneinanderstossenden Trakte entstand ein polygonaler Wendeltreppenturm. Die Hoffassade des Hauses, die heute durch Anbauten des 18. Jahrhunderts verdeckt ist, erhielt (ebenso wie

exemple 10

ABB. 459, 460, 461 Heuberg 5-7, Spiesshof, Grundrisse des Erdgeschosses, des 1. und 2. Obergeschosses. Zeichnungen Erik Schmidt, 2010.



- 1 Torbogen
- 2 Zum Hof offenes Gewölbe
- 3 Nebenraum
- 4 Grosser Saal mit Kassettendecke
- 5 Kleines Spiesshofzimmer (im HMB)
- 6 Stube über der Einfahrt
- 7 Obelisk
- 8 Hauptportal
- 9 Zugänge von Hof und Garten
- 10 Treppenanlage
- 11 Gartensaal
- 12 Treppenvorplatz
- 13 Neubarock getäfertes Zimmer
- 14 Treppenvorplatz mit figürlicher Stuckdecke
- 15 Nördlicher Salon
- 16 Strassenseitiges Eckzimmer
- 17 Wendeltreppe ins Dachgeschoss

er gänzlich vertäfert, wovon sich die überaus reich geschmückte Kassettendecke erhalten hat.

Im 2. Obergeschoss, das in drei gleich grosse Räume eingeteilt ist, richtete Hieronymus Mentelin 1601 ebenfalls ein aufwendig getäfertes Gemach ein, dessen 2,43m hohe Täferung sich heute im Historischen Museum befindet **ABB. 457**.³⁵ Wie im

grossen Saal weist die Kassettendecke des Raums eine intarsierte, übereck gestellte Hauptkassette mit starkem Relief auf, um die weitere quadratische und abgewinkelte Kassetten angeordnet sind. Das Holzwerk ist in eine Sockelzone und eine Hauptzone mit Hermenpilastern und Blendarkaden sowie einem abschliessenden Gebälk eingeteilt. Drei grosse